

OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2018.

L'Assemblée Nationale a procédé aux cérémonies d'ouverture de la Session Parlementaire ordinaire de Février 2018 lundi, le 05 février 2018.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononce son discours

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux Honorables Députés qui ont réalisé pas mal de choses durant leurs vacances de janvier 2018 surtout expliquer à la population le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi qui améliore et adapte cette loi fondamentale aux exigences de l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine.



Vue partielle des Honorables Députés lors de ces cérémonies

Dans son discours d'ouverture, le Très Honorable Pascal NYABENDA a signalé que la plupart des projets de loi qui seront adoptés durant cette Session sont en cours d'analyse dans les différentes Commissions Permanentes sauf le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK) signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 8 mai 1993.

Le Président de l'Assemblée Nationale salue le travail qu'accomplissent les institutions de l'Etat, de la base au sommet. Il a encouragé le rapatriement des burundais qui s'étaient réfugiés dans les pays limitrophes et ailleurs à l'étranger.



Vue partielle des Diplomates présents à ces cérémonies

Le Président de l'Assemblée Nationale a profité de cette occasion pour adresser ses sincères compliments à tous ceux qui ont contribué à la stabilité du pays à savoir : la population, le Gouvernement et ses entités administratives la justice, les corps de défense et de sécurité et les amis du Burundi. Le numéro deux burundais n'a pas oublié d'inviter tous les citoyens en âge de voter à chercher les Cartes Nationales d'Identité nécessaires pour leur enrôlement.



Vue partielle des membres du Corps de Défense qui ont répondu à l'invitation.

Les différents diplomates, les hauts gradés de l'armée, et de la police, les représentants des partis politiques agréés au Burundi, la société civile ont répondu présent à ces cérémonies.

Je vous propose de suivre dans les pages suivantes l'intégralité du discours.

Pétronie BUCUMI

DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE FEVRIER 2018.

BUJUMBURA, le 05FEVRIER 2018

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi;**
- **Monsieur le Vice-Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Monsieur le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants**

des Organisations de la société civile ;

- **Distingués invités, Tout Protocole Observé**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, l'Assemblée Nationale procède, ce premier lundi du mois de février, à l'ouverture des travaux de sa première session parlementaire ordinaire de l'année 2018.
2. Nous vous souhaitons la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe et vous remercions pour avoir accepté de venir rehausser de votre présence cette cérémonie. L'Assemblée Nationale est reconnaissante de votre précieux soutien.
 - **Honorables Députés ;**
3. Nous vous souhaitons un bon retour des vacances parlementaires du mois de janvier 2018. Fidèles à vos habitudes, vous avez consacré cette période pour vous rapprocher de vos concitoyens dans le but d'écouter leurs doléances, d'échanger sur les grandes questions de la vie nationale, de vous joindre à leurs efforts dans les travaux de développement communautaire, de soutenir certaines causes sociales et de distribuer des aides aux populations nécessiteuses.
4. C'est dans ce cadre que les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont effectué plusieurs descentes sur terrain pour plusieurs activités, notamment, entre autres, se joindre aux chrétiens dans des célébrations dominicales, visiter le lieu où sera construit le siège de l'Assemblée Nationale à Gitega, participer aux travaux de construction ou d'assainissement des centres de santé, des écoles, des marchés et des stades modernes, ainsi qu'échanger avec la population et les administratifs locaux sur certaines questions sociales telles que la limitation des naissances et la légalisation du statut des couples vivant en situation de ménages de fait.
5. Durant ces descentes sur terrain, l'occasion

a été saisie pour expliquer à la population le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi qui améliore et adapte cette loi fondamentale aux exigences de l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine. C'est un projet d'amendement qui découle de la volonté de la population, telle qu'exprimée lors du dialogue inter-burundais par toutes les couches sociales du pays.

6. L'Assemblée Nationale encourage le peuple burundais, son Gouvernement et la Commission Electorale Nationale Indépendante à poursuivre les activités de préparation du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution pour créer les meilleures conditions d'une participation massive à ce référendum.
7. L'Assemblée Nationale invite tous les citoyens en âge de voter à chercher les Cartes Nationales d'Identité nécessaires pour leur enrôlement audit référendum et pour les élections de 2020.
8. Le peuple burundais est également encouragé à contribuer financièrement à l'organisation des élections de 2020.
9. En ce qui les concerne, les Honorables Députés et le personnel d'appui à l'Assemblée Nationale continuent à collecter leur contribution aux élections de 2020 et vont verser au compte concerné et communiquer la somme totale collectée très prochainement.
 - **Excellences ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
10. Sur le plan diplomatique, l'Assemblée Nationale a été représentée par des Honorables Députés au premier Sommet Africain sur la « Nouvelle Afrique : Interdépendance, Co-prospérité et Valeurs Universelles », qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 18 au 19 janvier 2018.
11. L'Assemblée Nationale a également délégué un Honorable Député et un cadre pour la représenter à l'Examen Périodique Universel, un mécanisme des Nations Unies qui a permis de passer en revue la situation des droits de l'homme au Burundi en date du 18 janvier 2018, à Genève, en Suisse, sous les auspices

du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

12. Dans l'exercice de la fonction de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons reçu, le 24 janvier 2018, une délégation du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, COMESA en sigle, conduite par son Secrétaire Général, Monsieur Sindiso NGWENYA. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la préparation du Sommet des Chefs d'Etats des pays membres du COMESA qui sera organisé au Burundi au cours du premier semestre de l'année 2018.
 - **Excellences ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
13. Au cours de cette première session ordinaire de cette année 2018, l'Assemblée Nationale compte poursuivre sa mission d'analyser et de voter des lois, conformément à l'article 188, alinéa 1er, et à l'article 193 de la Constitution de la République du Burundi. Ainsi, l'ordre du jour qui lui a été transmis par le Gouvernement comprend les projets de lois suivants :
 - i. Le Projet de loi portant Système National de Paiement;
 - ii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
 - iii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
 - iv. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
 - v. Le Projet de loi portant révision du Code de Procédure Pénal ;
 - vi. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux

domestiques et de la basse-cour ;

vii. Le Projet de loi portant sur la gestion des pesticides au Burundi ;

viii. Le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé ;

ix. Le Projet de loi portant Réglementation du médicament, de l'exercice de la Pharmacie, la profession d'Opticien et de l'Art des Tradipraticiens ;

x. Le Projet de loi portant Code de l'Hygiène et Assainissement au Burundi ;

xi. Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/15 du 09 mai 2015 régissant la Presse au Burundi ; et

xii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM-BANK) signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 8 mai 1993.

14. A part le dernier projet de loi que nous venons de citer qui est nouveau, tous les autres sont déjà en cours d'analyse au sein des Commissions permanentes. L'Assemblée Nationale compte poursuivre cette activité objectivement pour garantir l'intérêt général du peuple burundais.

15. Les Honorables Députés sont donc encouragés à faire preuve de leur habituelle assiduité dans l'exercice de leur mission législative.

16. Nous sollicitons également les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur indéfectible et franche collaboration en apportant les éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de lois.

17. Nous encourageons tout citoyen burundais qui le souhaite pour qu'il contribue dans l'analyse de ces projets de lois en donnant ses avis et ses observations, surtout lors de l'analyse des projets de lois dans les différentes commissions permanentes.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

18. Au cours de cette session, l'Assemblée Nationale compte continuer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale à travers des séances de questions orales et écrites qui seront régulièrement organisées à l'intention des membres du Gouvernement. Ceux qui seront sollicités sont invités à coopérer comme à l'accoutumée.

19. En outre, l'Assemblée Nationale envisage organiser des descentes sur terrain pour se rendre compte des réalités socio-économiques du pays. Ce sera l'occasion d'échanger avec la population sur le contenu des politiques nationales en cours d'exécution.

20. Tout en renforçant ses capacités, l'Assemblée Nationale compte poursuivre ses efforts dans la promotion de la diplomatie parlementaire et de la coopération interparlementaire.

• **Honorables Députés ;**

21. Qu'il nous soit permis de rappeler encore une fois que nos missions constitutionnelles sont celles de voter les lois, de contrôler l'action gouvernementale et de représenter toute la population, dans son ensemble. Nous représentons et nous défendons les intérêts de tous les Burundais, ceux qui nous ont élus et ceux qui ne nous ont pas élus ainsi que les intérêts de tous les étrangers qui vivent sur le territoire national.

22. C'est pourquoi, après les différents conflits que le Burundi a connus depuis l'indépendance jusqu'en 2005 et l'insurrection du 26 avril 2015 qui a culminé par la tentative de putsch du 13 mai 2015 contre les leaders et les institutions démocratiquement élus, en tant qu'élus du peuple, les messages que nous adressons à cette population doivent être des messages qui la tranquillisent, qui l'invitent à sauvegarder et consolider la paix, la sécurité et la stabilité du pays, tout en l'encourageant à s'atteler davantage aux travaux de développement aux niveaux des ménages, des communautés, de la colline, de la commune, de la province et de tout le pays.

23. C'est en mettant de côté nos intérêts partisans pour promouvoir les intérêts nationaux que nous pouvons appuyer les Burundais dans les efforts qu'ils fournissent pour se réconcilier.

Nous invitons donc tout Honorable Député, qui qu'il soit, à éviter des écarts de langage, lorsque nous nous adressons à la population.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

24. L'Assemblée Nationale est heureuse de constater que le Burundi a commencé l'année 2018 dans un état stable. Cette stabilité se remarque aussi bien sur le plan politique et sécuritaire que sur le plan socioéconomique.

25. Sur le plan politique et sécuritaire, l'Assemblée Nationale est satisfaite du travail qu'accomplissent chaque jour les institutions de l'Etat, de la base au sommet. Le calme et la paix règnent sur toute l'étendue du territoire national, ce qui permet le rapatriement de nombreux citoyens qui s'étaient réfugiés dans les pays limitrophes et ailleurs à l'étranger, tout en accueillant aussi des réfugiés, notamment ceux qui proviennent de la République Démocratique du Congo.

26. Dans le domaine économique, le Burundi est en pleine relance, grâce aux investissements dans le secteur minier, à une politique financière efficace, à la lutte contre les différentes formes de malversations économiques et à une production agricole satisfaisante obtenue suite à une bonne pluviosité au cours de la saison culturale A 2017-2018.

27. Toutefois des efforts restent à fournir pour faire face aux changements climatiques, aux intempéries et catastrophes naturelles qui s'en suivent.

28. L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour adresser ses sincères compliments à tous ceux qui ont contribué à la stabilité du pays, à savoir : la population, le Gouvernement et ses entités administratives, la justice, les corps de défense et de sécurité et les amis du Burundi.

29. Par ailleurs, lors de la présentation des vœux du nouvel an 2018 à la Nation et aux amis du Burundi, le Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, a rappelé les réalisations gouvernementales de l'année 2017, tout en exposant les axes principaux de l'action gouvernementale de cette année 2018.

30. L'Assemblée Nationale approuve le programme annuel du Gouvernement pour 2018. Elle affirme son soutien aux initiatives du Président de la République et compte poursuivre ses efforts en vue de moraliser la société, de créer un climat favorable à la réalisation des projets et programmes destinés à consolider la paix et l'unité nationale, de faire la lumière sur l'histoire du peuple burundais, de sensibiliser sur la tolérance et de prévenir les conflits, de promouvoir une belle image du pays et d'améliorer le niveau de vie des citoyens.

31. L'Assemblée Nationale réitère son soutien aux différents conseils et commissions créés à cet effet, conformément à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et à la Constitution, tels que la Commission Vérité et Réconciliation, la Commission Nationale Terres et Autres Biens et la Cour y relative, le Conseil National de l'Unité Nationale et l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

32. Nous ne saurions conclure sans réitérer notre profonde reconnaissance aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux du Burundi qui sont, pour la plupart, représentés dans cette cérémonie. Votre soutien est précieux pour l'Assemblée Nationale, dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

33. Nous réitérons également, à l'endroit des Honorables Députés, nos souhaits de bon retour des vacances parlementaires. Nous leur souhaitons une bonne rentrée parlementaire et un excellent travail durant toute cette session.

34. C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverte la session parlementaire ordinaire de février 2018.

Nous vous remercions.

DESCENTES A L'INTERIEUR DU PAYS

Le Président de l'Assemblée Nationale a accompli son devoir civique



Le Président de l'Assemblée Nationale sur la file d'attente

C'est un honneur, c'est un acte important pour tout citoyen, c'est pourquoi je suis venu m'enrôler à ma colline natale Musenyi, Commune Mpanda, Province Bubanza, a déclaré Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale.

Il venait de se faire enrôler au centre d'inscription du Lycée Communal de Musenyi. Il a indiqué que c'est pour montrer un bon exemple à la population de sa colline natale et dire que toute personne qui qu'il soit est appelée à se faire enrôler.

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi fait un commentaire sur le comportement de certains agents recenseurs qui falsifient les documents de la population. D'abord, a-t-il dit ces agents recenseurs ont eu de la chance d'être choisis parmi des milliers qui ont postulé mais en vain. Ensuite, Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale a lancé un appel à la Commission Électorale Nationale Indépendante CENI et ses démembrés de suivre de près ces agents recenseurs et les remplacer dans les délais les meilleurs.



Très Honorable Pascal NYABENDA se fait enrôler

Le Numéro Deux Burundais a aussi prodigué quelques conseils à la population. Toute personne âgée de 16 ans et plus est appelé à venir s'enrôler. Les jeunes âgés de 16 ans voteront pour les

élections générales de 2020. Ensuite, Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que pour s'enrôler, il y a un pré requis qui est la Carte Nationale d'Identité. Pour ceux qui n'en disposent pas encore, il faut s'en procurer dans les plus brefs délais. Il a lancé un appel à l'administration de faciliter la population dans l'obtention de ce document. Il faut que la population puisse avoir la carte nationale d'identité le même jour de la demandé, a-t-il recommandé aux administratifs.

Enfin, il lancé un appel à la population de se faire enrôler dans les premiers jours et non pas de venir faire la queue les derniers jours. Cela peut compliquer le travail des agents recenseurs, a-t-il martelé.

Florine MUKESHIMANA

Descente du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale dans la Province de Ruyigi.

Le samedi 10 février 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est jointe à la population de la colline Bwagiriza, zone Bwagiriza, commune Butezi de la province Ruyigi dans les travaux de développement.



Ces travaux consistaient au sarclage d'un terrain où sera érigé un marché moderne de Butezi

Après les travaux le conseiller social Monsieur Donatien BANDIRUBUSA qui avait représenté l'Administrateur a souhaité la bienvenue à toute personne qui a participé à ces travaux et a signalé que la paix et la sécurité règnent dans toute la commune et les gens cohabitent paisiblement malgré leur diversité. Il a appelé la population de se faire inscrire sur la liste des électeurs pour le référendum et pour les élections de 2020.



Dans son allocution l'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a d'abord salué la population présente et leur a souhaité les meilleurs vœux de l'an 2018. Elle leur a remercié pour les travaux de développement qui sont en train de se réaliser dans la commune Butezi. Poursuivant son allocution le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale leur révélé que ce marché moderne de Butezi leur permettra de s'autofinancer, le marché étant le facteur indéfectible du développement durable a-t-elle renchéri.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a conclu son allocution en appelant la population de la zone Butezi de se faire enrôler pour le référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Pour servir d'exemple elle s'est fait elle-même enrôlée à cette occasion au centre d'enrôlement de la zone Butezi à l'ECOFO Bwagiriza.



Jean-Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Premier Vice -Président de l'Assemblée Nationale se fait enrôler à sa colline natale.



Honorable Agathon RWASA et son épouse sur la ligne d'attente pour se faire enrôler.

Mercredi 14 février 2018, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA et son épouse se sont inscrits au rôle d'électeurs au Centre d'enrôlement de l'ECOFO Ciri B située dans la zone et commune de Kiremba

Province de Ngozi. S'exprimant devant la presse, Honorable Agathon RWASA a fait savoir que se faire enrôler est un droit reconnu par la loi burundaise à quiconque qui a un âge de 18 ans révolu en tant qu'électeur ou potentiel candidat aux différentes élections prescrits par la loi. Il a ajouté que tout citoyen devraient se faire enrôler parce qu'ils ont un mot à dire aux lois qui doivent les régir notamment la constitution et autres lois. Chacun a le droit de dire oui ou non, a-t-il indiqué. On ne peut pas manifester son accord ou son désaccord si on ne s'est pas enrôlé, a-t-il martelé.



L'agent recenseur enregistre les données du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale et son épouse.

Étant donné que cet enrôlement est aussi valable pour constituer le fichier électoral de 2020, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a lancé un appel aux jeunes de 16 ans de se faire enrôler pour ne pas rater ce rendez-vous, qui consiste en la mise en place des institutions du pays. Enfin, il a lancé un appel vibrant à toute la population burundaise de se faire enrôler pour accomplir le devoir civique et jouir de leur droit comme citoyen et cela le plus tôt possible étant donné qu'il ne reste que quelques jours pour clôturer.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale s'associe à la population de la Commune de Mpanda dans les travaux de développement communautaire



Coupure du ruban par le Président de l'Assemblée Nationale

Les écoles de formation professionnelle sont les véritables gages de développement et chaque pays doit les privilégier. C'est du moins les propos du Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA lors d'une visite qu'il a effectuée dans la commune de Mpanda en province de Bubanza, samedi 3 mars 2018. Il venait d'inaugurer officiellement le Centre de Formation Professionnelle et s'est joint aussi à la population du chef-lieu de la Commune de Mpanda dans les travaux de développement communautaire. Les travaux consistaient à la construction du chaînage inférieur d'un centre de lecture et d'animation culturelle.



Très Honorable Pascal NYABENDA mélangant le béton

Dans son mot d'accueil, le gouverneur de la province de Bubanza, monsieur Tharcisse NIYONGABO est revenu sur l'importance des centres de lectures. La lecture des livres aidera les jeunes à acquérir plus de connaissances et à développer leur capacité intellectuelle, a-t-il déclaré.

De tels centres seront donc construits dans toutes les communes de la Province Bubanza, la Commune Bubanza les a déjà construits et il est fonctionnel, la Commune de Gihanga l'a aussi construit mais ce dernier n'est pas encore équipé et la commune Rugazi a débuté les travaux de construction de ce centre.

Le gouverneur de la Province Bubanza a alors interpellé les administrateurs des communes restantes de procéder à la construction de ces centres. S'adressant à la population, Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale est revenu sur le rôle des écoles de métiers dans le développement des pays.



Le Numéro Deux Burundais visite les salles de classe

D'abord, a-t-il fait savoir, le Centre de Formation Professionnelle de Mpanda a été construit grâce aux fonds que l'Etat du Burundi alloue aux communes pour leur développement. Deux sections à savoir l'électricité et la soudure seront disponibles à cet établissement.

Le Numéro Deux Burundais a fait savoir qu'il y a des jeunes qui sont formés mais qui manquent du travail puisqu'ils n'ont pas fait les écoles de métiers. Même si il y a des gens qui méprisent ces écoles, elles sont la base du développement de tous les pays partout au monde, a-t-il indiqué. Celui qui maîtrise un métier trouve un emploi partout où il va, ce qui n'est pas le cas pour d'autres formations professionnelles. Il a alors lancé un appel aux jeunes qui sont au chômage de faire des travaux génératrices de revenus sans pour autant recourir aux grands capitaux. Cependant, le Centre de Formation Professionnelle de Mpanda accuse un manque d'enseignants. Concernant les fonds qui sont octroyés aux communes par le gouvernement du Burundi, Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a insisté sur le fait que ces fonds doivent contribuer au développement des natifs de la commune. Sur ce fait, les natifs doivent créer des associations pour qu'ils puissent entrer en compétition avec d'autres entrepreneurs. Cela permettra de barrer les entrepreneurs venant de Bujumbura mais tout dépendra de la manière dont les natifs s'organiseront pour entrer en compétition.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population présente

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi parlé des projets qui seront exécutés dans la Pro-

vince de Bubanza. Il s'agit d'abord de l'extension du marché de Musenyi avec le financement de la Banque Mondiale et le pavage des routes du chef-lieu de la province où environs 4 km seront pavés. Le Numéro Deux Burundais a aussi parlé des récentes déclarations du Commissaire aux Droits de l'Homme aux Nations Unies qui a affirmé que le Burundi est un abattoir des êtres humains. Ce langage d'un si haut fonctionnaire onusien est très déplacé et ne lui honore pas, a-t-il déclaré. Il a ajouté que le Burundi est en train d'être terni par ceux qui devraient le protéger.

Florine MUKESHIMANA

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale effectue des travaux communautaires en province Kayanza



les participants aux travaux communautaires compactent la route.

Les travaux communautaires de ce samedi 3 mars 2018 sur la colline Gihororo commune Gatara province Kayanza ont été honorés par la présence du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA et deux autres Honorables Députés élus dans la circonscription de Kayanza. Ces travaux communautaires consistaient à réhabiliter la route menant vers le chef-lieu de la commune, en y mettant du gravier et le compacter par après.



les participants aux travaux communautaires.

Dans son mot d'accueil l'administrateur commu-

nal, madame Dévote NDAYIZEYE a fait savoir que la paix n'est qu'une réalité dans sa commune. Elle a salué cette activité combien étonnante réalisée par cette population, qui, réunissant ses efforts, a pu faire un travail d'un rouleau compresseur.

Dans son allocution le Deuxième Vice –Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que, à part développement du pays, les travaux communautaires renforce la cohésion sociale au sein de la communauté. Elle a aussi invité la population à se présenter massivement au référendum prochain afin de témoigner leur patriotisme.

Cette commune étant la plus surpeuplée de la province, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a de prodigué des conseils allant dans le sens de limitation des naissances, et cela dans les soucis de ne pas augmenter la charge du gouvernement qui s'est donné l'objectif d'offrir les soins de santé gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5ans.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population

Elle a aussi invité cette population à contribuer aux élections. Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a clôturé son allocution en leur souhaitant la bonne fête aux femmes étant donné que le mois de mars est dédié aux femmes.

Pétronie BUCUMI

Travaux communautaires dans la zone Gihosha de la commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est jointe à la population de la zone Gihosha dans les travaux de développements, c'était ce samedi 31 mars 2018. Il s'agissait du débouchage du rigole et le remplissage de la route quittant la zone Gihosha jusqu' au secteur Gisandema. Après les travaux l'Administrateur de la commune Ntakangwa a remercié toutes les personnes qui avaient répondu au rendez-vous.



Mélange du gravier et du ciment

Prenant la parole le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a lancé un appel à tout le monde de se donner au travail là où ils se trouvent en utilisant les moyens qu'ils ont en attendant que le Gouvernement leur octroi les gros moyens. Signalons que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale était accompagné des Honorables Députés élus dans la circonscription de Bujumbura et dans d'autres Province comme Kayanza et Gitega habitant la commune Ntakangwa.



Le Deuxième Vice-Président en train de s'adresser à la population.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Président de l'Assemblée Nationale aux côtés de la population de Bubanza dans les travaux communautaires



Unis dans notre diversité, nous sommes capables de réaliser de grands projets. C'est du moins la déclaration du Très Honorable Pascal NYABENDA lors des travaux de construction du stade moderne de Bubanza, le samedi 14 avril 2018. Les travaux consistaient au bétonnage des colonnes du stade.

Participaient aussi à ces travaux les parlementaires de la Province Bubanza, les hauts fonctionnaires de l'Etat et le Ministre de l'Energie et Mines Côme MANIRAKIZA. Le Président de l'Assemblée Nationale a parlé des grandes œuvres réalisées au cours des dernières années, des centres de santé, des hôpitaux, du micro finance, des écoles et des églises qui ont été construites, grâce aux travaux de développement communautaires a-t-il réjoui.

Dans son discours d'accueil, l'Administrateur de la Commune Bubanza a fait savoir que la sécurité est bonne et que la récolte du riz est aussi bonne.

Un kilogramme de riz s'achète entre 1200 et 1300 FBU, a-t-il ajouté. Toutes fois, il a signalé que les pluies diluviennes qui se sont abattues dans sa commune ces derniers jours ont détruits les ponts de la Zone Buyuko. Aussi, la déviation des eaux du barrage Kajeke ont déjà provoqué des dégâts matériels : 6 maisons de la colline Rugunga et des champs détruits. Le Gouverneur de la Province Bubanza Tharcisse NIYONGABO apprécie le dévouement du Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA qui prend toujours le devant dans tous les projets de développement de la province. Parlant de la construction du stade de Bubanza, il a remercié Son Excellence le Président de la République qui leur a octroyé du ciment et des fers à béton. Il a tenu à signaler que le coût des travaux de finissage du bureau provincial s'élève autour de 50 millions de FBU.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours

S'adressant à population du chef-lieu de la Province Bubanza, Très Honorable Pascal NYABENDA s'est dit satisfait du pas franchi dans la construction du stade de Bubanza et a exhorté la population de continuer à donner leurs contributions pour poursuivre ces activités. Une réunion des natifs pour la collecte des fonds s'avère donc nécessaire, a-t-il ajouté. Sur la question des ponts détruits par les pluies diluviennes, Très Honorable Pascal NYABENDA a exhorté la population et les autorités administratives de les réhabiliter dans les plus brefs délais. Au moment où nous approchons la campagne électorale pour le référendum, ces ponts nous permettront d'atteindre toute la population, a-t-il dit. Il leur donc suggéré d'utiliser des bois qui demanderont peu de moyens.

Parlant de la campagne référendaire, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux citoyens de toujours bien garder leurs récépissés et faire sourde oreille aux gens malintentionnés qui veulent les priver de leur droit de citoyenneté en les incitant de ne pas se présenter aux élections. Et au cours de cette période électorale, a-t-il ajouté, des rumeurs sans fondements circulent ici et là et surtout sur les réseaux sociaux. Veuillez alors ignorer toutes ces messages, a conseillé le Très Honorable Pascal NYABENDA.



Vue partielle de la population

Le Numéro Deux Burundais leur a aussi demandé de renforcer la sécurité surtout ce moment où on approche les élections. Il leur conseillé de rester vigilant surtout la population riveraine avec la

Rusizi où les malfaiteurs venant de la RDC peuvent venir perturber la sécurité au Burundi. Dans l'après-midi, le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA a assisté à une compétition nationale de Battle Afrobit. Cette compétition de danse qui s'est déroulé dans la salle de spectacle de l'ETP Bubanza, a vu la participation des élèves de Bujumbura Mairie, Bujumbura, Bubanza, Gitega et Ruyigi.

Florine MUKESHIMANA

Travaux de développement communautaire au Stade Royal de Muramvya.

Les coopératives communautaires sont le tremplin de développement, a démontré le Président de l'Assemblée Nationale, dans son message de samedi 21 avril 2018 aux populations de Muramvya.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de faire les travaux communautaires

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'exprimait en effet au terme des travaux de développement communautaires qui se sont déroulés au Stade de Muramvya. Ces travaux qui ont vu aussi la contribution de la compagnie de téléphonie mobile Econet Leo étaient répartis en plusieurs catégories. Certains débroussaillaient le terrain, d'autres fabriquaient le gravier qu'une chaîne transportait au bâtiment qui servira de vestiaire, d'autres encore transportaient les briques vers l'ancien bâtiment dont la toiture a été emportée par les pluies diluviennes en 2012.



Vue partielle de la population en train de faire les travaux communautaires

Le Numéro Deux Burundais a livré ce message après l'intervention du Conseiller Principal du Gouverneur qui assure en même temps l'intérim du Gouverneur de province pour cette entité territoriale qui vient de passer 6 mois privé de ce responsable au haut niveau. Monsieur Halli HASSAN se réjouissait en effet de la récolte de la saison culturelle A qui a été bonne. Et d'espérer qu'il en sera de même pour la prochaine récolte. Néanmoins, les fortes pluies de ces derniers temps ont endommagées et les champs et les habitats, créant ainsi des sans-abris.

Pour le Président de la Chambre basse du Parlement, la pluie est plutôt une bénédiction. Une bonne moisson devrait appeler les unités de transformation qui se créent quand les populations se regroupent ensemble au sein des coopératives, a-t-il souhaité. Ces coopératives sont de différentes natures, a-t-il poursuivi en ajoutant qu'une loi y relative est déjà promulguée par le Président de la République après avoir été adoptée par le Parlement. Les populations devraient donc être sensibilisées au contenu de cette loi, a-t-il conseillé aux autorités habilitées.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population présente

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi exhorté les populations à bien conserver le récépissé. Ce dernier, a-t-il averti, est tant convoité par ceux qui s'adonnent à l'achat des consciences. C'est également ce papier qui donne accès à la carte d'électeur, a-t-il rappelé en insistant aussi que le référendum constitutionnel se déroulerait uniquement le 17 mai 2018, contrairement à l'inscription au rôle qui a duré deux semaines. Il a en outre invité les populations à se présenter tôt aux urnes, quitte à s'atteler aux autres activités après avoir accompli ce devoir civique.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'assister au match

Emboîtant le pas à la compagnie Econet Leo qui a octroyé 100 sacs de ciment, le Président de l'Assemblée Nationale a lui aussi promis d'apporter sa pierre à l'édifice à hauteur de 50 sacs de ciment qui seront disponibles dès la semaine prochaine. Pour rappel, le Président de l'Assemblée Nationale avait rehaussé par sa présence vendredi 20 avril 2018 au Stade Ingoma de Gitega le championnat de CECAFA pour les moins de 17 ans qui se déroule au Burundi, du 14 au 28 avril 2018.



Vue de profil des spectateurs

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a assisté au match qui a opposé l'équipe nationale, INTAMBA MU RUGAMBA, à celle de l'Ethiopie. Au terme de ce match qui était très serré, l'équipe nationale l'a emporté par un score d'un but à zéro.

Christine NAHIMANA

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux de développement communautaire à Ruyigi.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal Nkurunziza s'est jointe à la population de la commune et Province Ruyigi dans les travaux de développement communautaires. Ces travaux consistaient au curage des rigoles qui bordent la RN 13 et le débroussaillage des bordures de la piste reliant la commune Ruyigi et celle de Butezi. Ils ont aussi rempli les trous se trouvant sur cette piste causés

par la pluie. C'était ce samedi le 21 avril 2018.



Le Deuxième Vice-Président en train de faire les travaux communautaires

Après ces travaux l'Administrateur de la commune Ruyigi a souhaité la bienvenue à toute personne qui avait répondu à ce rendez-vous. Il a réaffirmé que la paix et la sécurité règne dans la commune Ruyigi. Quant au conseiller principal qui avait représenté le Gouverneur de la Province Ruyigi il a dit que la population vaque à leurs activités quotidiennes.



Le Deuxième Vice-Président en train de s'adresser à la population.

Prenant la parole le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a remercié la population qui avait répondu massivement à ces travaux communautaires et leur a prodigué des conseils allant dans le sens de sauvegarder la paix et la sécurité sociale du développement.

Elle leur a suggéré de se mettre ensemble dans des coopératives qui sont le tremplin du développement. Elle leur a aussi demandé de garder jalousement les fiches d'enrôlement aux échéances électorales. Elle a terminé ses propos en demandant aux personnes qui n'ont pas encore régularisé leurs mariages de le faire dans les brefs délais. Signalons qu'au cours de cette descente l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est jointe aux chrétiens de la paroisse Rusengo dans une messe dominicale.



Le deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale pendant la messe

Dans cette messe le prêtre qui a célébré la messe a demandé aux chrétiens d'être des bons bergers car un bon berger doit veiller sur ces brebis. Après la messe l'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a effectué une visite au lycée Rusengo qui a été transformée en une école d'Excellence. Elle était porteuse d'une assistance en vivres et non vivres.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Les travaux de développement, véritable gage de développement de la population



Le Président de l'Assemblée Nationale mélangeant le ciment et le gravier.

Samedi 28 avril 2018, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint à la population de la localité de Gihungwe en commune de Gihanga de la province de Bubanza au cours des travaux de développement communautaires. Ces travaux consistaient au mélange du ciment et du gravier destiné au pavage des salles de classe de l'Ecole Fondamentale de Gihungwe.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Gihungwe a présenté brièvement la situation politico-sécuritaire de son entité administrative. Il a fait savoir que les pluies diluviennes

qui se sont abattues dans sa commune ont détruit des champs et des maisons. L'administrateur de la commune de Gihanga a aussi parlé de la récente attaque des bandits armés sur la colline de Kagwema qui a fait deux morts et des blessés.

Pour contrer ces malfaiteurs, l'administration provinciale a pris la mesure de suspendre la circulation routière au-delà de 20 heures



Très Honorable Pascal NYABENDA s'adressant à la population de Gihungwe.

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a, dans son allocution, insisté sur le maintien de la paix et de la sécurité dans cette commune frontalière avec la République Démocratique du Congo. Compte tenu du contexte électoral dont nous approchons, vous devriez être très vigilent et dénoncez tout fauteur de trouble, a-t-il déclaré. D'ailleurs, a-t-il renchéri, je suis venu me joindre aux familles qui ont perdu les leurs au cours d'une attaque de bandits armés sur la colline de Kagwema avant cette campagne pour le référendum constitutionnel.



Vue partielle de la population

Parlant justement de cette campagne pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018, le Numéro Deux Burundais a fait savoir qu'il y a des prérequis pour aller voter. D'abord, il faut garder jalousement vos récépissés. Ensuite, il faut aller retirer dans les meilleurs délais la carte d'électeur selon le calendrier établi par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Et enfin, le jour

du vote, il faut se lever très tôt le matin pour aller voter, poser un acte de citoyenneté. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi expliqué la primauté de la Constitution sur d'autres lois. C'est une loi-mère, a-t-il expliqué. Vous devez aller vous prononcer, a-t-il conseillé puisque la Constitution a été révisée sur demande de la population dans le but de l'adapter à la réalité du moment.

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi encouragé les autorités de la commune de Gihanga qui travaille d'arrache-pied pour le développement de la population. La commune de Gihanga honore toute la province de Bubanza puisqu'elle se classe toujours parmi les premières communes lors de l'évaluation de ces entités administratives. S'agissant des travaux communautaires, il s'est dit satisfait du fait que la population a compris leur bien fondé. Auparavant, a-t-il rappelé, certains disaient que les travaux communautaires relèvent du parti CNDD-FDD. Mais aujourd'hui, a-t-il ajouté, vous avez compris que les œuvres issues de ces travaux communautaires sont bénéfiques pour toute la population.



Le Président de l'Assemblée Nationale donne une aide en vivre à une nécessiteuse.

Signalons que, au terme de ces travaux de développement communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a accordé une assistance en vivres à 150 ménages de la colline de Kagwema, en guise de compassion dans ces moments de dures épreuves avec les familles des victimes. Ce geste survient en effet après l'attaque des bandits armés qui ont tué deux personnes tandis que d'autres ont été blessées dans cette localité.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires à Muzinda



Le Président de l'Assemblée Nationale préparant du béton

Samedi, le 26 mai 2018, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est associé à la population de la zone de Muzinda en commune de Rugazi de la province de Bubanza, au cours des travaux de développement communautaire. Ces travaux se sont déroulés sur le chantier de construction des locaux de l'école d'excellence des filles, et consistaient au bétonnage du chaînage des homes pour les éducateurs.



Vue de nouveaux bâtiments de l'école

Il s'agit d'une école à régime d'internat qui est en train d'être construite par un privé. Cet établissement scolaire va accueillir seulement des filles en cycle post fondamental dans la section de transformation agro-alimentaire.

Le Gouverneur de la province Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a indiqué que l'administration a donné un terrain de 7 ha pour la construction de cette école, il est aussi prévu d'y construire des terrains de jeux et, à long terme, une université. Il a vivement remercié le Président de la République qui a donné 1000 tôles pour la toiture de cette école.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a d'abord remercié la population de Muzinda pour son assiduité aux travaux communautaires. Même s'il s'agit d'un chantier d'un privé, vous n'avez pas hésité et vous êtes venus nombreux, a-t-il complimenté. Il a alors insisté sur l'éducation des filles, exhortant aux éducateurs de veiller à inculquer aux élèves internes de bonnes valeurs morales. Il a fait savoir que cette école sera d'une grande importance pour la province de Bubanza mais aussi pour les autres provinces car les élèves des autres provinces y seront aussi orientées.



La population de Muzinda suivant le discours du PAN

Le Président de l'Assemblée Nationale est aussi revenu sur le référendum constitutionnel qui vient d'avoir lieu au Burundi, félicitant le peuple burundais d'avoir voté dans le calme, et surtout sans l'aide étrangère, avec seulement des fonds internes, même si ce référendum a exigé beaucoup de moyens financiers.



Le Président de l'Assemblée Nationale visitant les locaux de l'école

Néanmoins, le Très Honorable Pascal NYABENDA a déploré le nombre important de bulletins

nuls et d'abstentions. Il a alors promis que, prochainement, des sensibilisations profondes sur la manière de voter seront menées. Il a aussi révélé que cette nouvelle Constitution sera bientôt promulguée. Et d'appeler ainsi la population au respect des prescrits de cette loi fondamentale.

Pour clôturer, le Très Honorable Pascal NYABENDA a exhorté à la population de Muzinda de rester unis et d'être solidaire pour le développement de leur localité, tout en sauvegardant aussi la paix et la sécurité. Cette école va accueillir sa première promotion en septembre 2018.

Arlette AKIMANA

Clôture des vacances parlementaires aux côtés du peuple

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint, samedi 02 juin 2018, à la population du chef-lieu de la commune de Nyabiraba en province de Bujumbura, au cours dans les travaux de développement communautaires. Il s'agissait du bétonnage de la dalle du premier niveau de l'Ecole Technique.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de faire les travaux communautaires

Les Honorables Députés et Sénateurs élus dans la circonscription de Bujumbura, le Ministre de la Jeunesse, les Postes et les TIC, natif de cette province, l'Honorable Evelyne BUTOYI, les cadres natifs de la province et la population en général ont pris part à ces travaux de développement communautaires.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bujumbura, Madame Nadine GACUTI a indiqué que la sécurité règne dans toute la province. Elle a aussi fait savoir que la population de

cette province a bien compris le bien fondé des travaux communautaires et y participe massivement. Elle a ajouté que toutes les 9 communes de la province de Bujumbura se sont engagées à construire des écoles modernes à plusieurs niveaux. La population de la province de Bujumbura a aussi participé massivement au vote du référendum constitutionnel du 17 mai 2018 avec un taux de participation de plus 75 %, a-t-elle déclaré.

Dans allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, a félicité la population de la province de Bujumbura pour avoir participé massivement au vote référendaire.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population

Tout le processus a été respecté. Et de préciser que la Commission Electorale Nationale Indépendante a proclamé les résultats du vote et a transmis ces résultats à la Cour Constitutionnelle qui a par la suite validé les résultats. Ainsi a-t-il poursuivi, la nouvelle Constitution a été votée à plus de 73%. Il ne reste que la promulgation de cette nouvelle Constitution par Son Excellence le Président de la République, a renchéri le Numéro Deux burundais. Et de révéler qu'une fois promulguée, la nouvelle Constitution sera mise en vigueur.

Le Président de l'Assemblée Nationale a alors appelé la population de la province de Bujumbura à cohabiter pacifiquement que ça soit ceux qui ont voté Oui et ceux qui ont voté Non car la Constitution régira tout le monde de la même manière. Personne ne doit être victime d'avoir voté Oui ou Non, c'est l'obligation de la démocratie, a-t-il tranché.

Le vote est terminé, c'est le moment de s'atteler aux travaux de développement, a-t-il insisté. Et en tant que Président de l'Assemblée Nationale, une institution qui a le rôle de légiférer les lois, le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a rappelé la primauté de la Constitution qui est une loi-mère.



Vue de Profil de la population

Ainsi, des lois qui contiennent des articles qui sont en contradiction avec la nouvelle Constitution seront révisées, a-t-il averti. Le Numéro Deux Burundais a condamné ceux qui commencent à ethniciser la question du vote du référendum. Il a aussi fait savoir que c'est la fin des vacances parlementaires et que selon la Constitution en vigueur la session de juin s'ouvre le premier lundi du mois de juin. Pour cette session de juin 2018 donc, elle sera ouverte lundi 04 juin 2018.

Le Président de l'Assemblée Nationale a terminé son allocution en félicitant la population de la province de Bujumbura pour avoir compris le bien fondé des travaux de développement communautaires et pour avoir sauvé la paix et la sécurité.

Florine MUKESHIMANA

MISSIONS A L'EXTERIEUR DU PAYS

Départ du Président de l'Assemblée Nationale à destination d'Ankara



Les militaires rendent les honneurs au Président de l'Assemblée Nationale à son départ.

Le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a pris l'avion dans

l'avant midi de lundi 19 février 2018 à destination d'Ankara, en République Démocratique de la Turquie. Sous l'égide d'une délégation Burundaise, il répond à l'invitation de son Homologue Turc.

Le porte-parole de l'Assemblée Nationale, monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, a signalé qu'au menu de leurs échanges, figureront le développement de la coopération entre les deux Parlements, l'échange d'expériences et le renforcement de capacités des Parlementaires et des fonctionnaires des deux institutions. Un Accord de Protocole de Coopération sera signé après consultations.



Le Président de l'Assemblée Nationale salue à son départ ses deux Vices Présidents

Très Honorable Pascal NYABENDA profitera de cette visite de travail pour présenter la situation socio politico sécuritaire qui prévaut actuellement au Burundi.

Pétronie BUCUMI

Visite officielle de l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi en République de Turquie.

Après une brève escale à Istanbul, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi Pascal NYABENDA et sa délégation ont été accueillis à l'aéroport d'Ankara (Esenboga Airport) par l'Honorable Salim USLU Chef Administratif du Bureau de la Très grande Assemblée de la Turquie.



Honorable Salim USLU Chef Administratif du Bureau de la Très grande Assemblée de la Turquie en train d'accueillir la délégation burundaise.

Dans la soirée du mardi le 20 février 2018 le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a été reçu à la résidence de l'Ambassadeur du Burundi en Turquie pour un dîner. Notons la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Turquie à ce dîner. Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a aussi rencontré quelques représentants des étudiants burundais qui résident à Ankara. Dans son mot, l'Ambassadeur Joël NKURABAGAYA a indiqué que la Turquie entretient des bonnes relations avec le Burundi et que beaucoup des accords ont été signés. Il a rappelé que la Turquie n'a jamais soutenu des résolutions ou des sanctions que l'occident voulait infliger au peuple Burundais.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son allocution

Il a terminé son propos en rappelant qu'il y a aussi des défis à relever et qu'il faut travailler d'avantage pour renforcer nos relations. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de Turquie a dit que la Turquie continuera à appuyer le Burundi et qu'il fera tout ce qui est à son pouvoir en tant que membre actif dans les rencontres africaines à plaider pour le Burundi. Il a indiqué que l'Ambassade de Turquie

sera bientôt ouvert au Burundi. Prenant la parole Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a rappelé l'objet de sa visite, qu'il est venu dans le cadre de renforcer les relations qui existent entre les deux pays. Il a promis que tout document et accord qui sera signé entre le Burundi et la Turquie bénéficiera le soutien de l'Assemblée Nationale. Il a demandé aux investisseurs turcs de venir investir au Burundi car notre pays regorge beaucoup de potentialités. Il a terminé son propos en disant que cette visite sera bénéfique pour nos deux pays.



Photo de famille

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi rencontre le Président de la chambre de commerce d'Istanbul

Le jeudi 22 février 2018 le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a rencontré le Président de la chambre de commerce d'Istanbul Monsieur Dursun TOPCU. Dans son mot d'accueil Monsieur TOPCU a dit que la chambre de commerce d'Istanbul compte plus de 400.000 mille adhérents et qu'elle rassemble toutes les chambres du pays.



Echange avec le Président de la chambre de commerce d'Istanbul

Il a remercié la délégation Burundaise pour son intérêt à l'ouverture de la Turquie vers l'Afrique. Les mesures que la Turquie va prendre envers cette

ouverture au Burundi est la présence de TurkishAirline au Burundi. Poursuivant son allocution il a fait savoir que la Turquie restera aux côtés du Burundi d'une façon particulière et de l'Afrique en général. Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi Pascal NYABENDA a remercié le Président de la chambre de commerce d'Istanbul et lui a dit que les accords qui ont été signés entre le Burundi et la Turquie sont favorables aux hommes d'affaires. Il s'agit de l'accord portant sur la non double taxation, accord sur les visas non payant entre le Burundi et la Turquie ainsi que l'accord portant sur la protection des investissements.



Vue des participants

Il a dit que du côté du Burundi il y a l'Agence de Promotion d'Investissement(API) qui donne la possibilité de créer une entreprise dans une journée. Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale leur a révélé qu'il y a plusieurs opportunités au Burundi pour les hommes d'affaires. Ainsi, il a fait savoir que le Burundi est le pays qui a encore du sous-sol vierge, tout en précisant que le Nickel que regorge le Burundi n'est pas exploité. Pour exploiter cette richesse, la promotion du secteur de l'énergie est d'une impérieuse nécessité. Et de mettre un accent particulier sur la construction des barrages électrique et de l'énergie solaire. Il a ajouté que les produits de la Turquie sont appréciés au Burundi, c'est entre autres les fers à bétons.

Il a dit que si on fait le stock au Burundi, on peut les servir dans la sous-région. Il a aussi parlé du lac Tanganyika qui n'est pas exploité au niveau du transport maritime alors qu'il est entouré par 4 pays dont la RDC, la Tanzanie, la Zambie et le Burundi. S'agissant du terrain pour la construction de l'Ambassade le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a dit qu'on ne peut pas accorder un terrain à un Ambassade qui n'est pas ouvert et leur a demandé de s'installer au Burundi et le terrain leur sera attribué dans les délais les plus brefs. Le Président de la chambre de commerce d'Istanbul a dit qu'à côté de l'enthousiasme dans les relations il faut créer un climat favorable

aux affaires. Comme il voyage souvent dans les pays d'Afrique il va faire de son mieux pour que le dossier Turkish Airlines puisse aboutir pour que le Burundi s'ouvre au monde extérieur. Il a promis qu'il va suivre aussi le dossier de l'ouverture de l'Ambassade au Burundi. Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a conclu en disant que l'Ambassade du Burundi en Turquie donnera toutes les informations sur les domaines d'intervention au niveau du commerce et des investissements au Président de la chambre de commerce d'Istanbul. Signalons qu'avant cette rencontre la délégation burundaise avait visité le palais de Dolmabahce, puis le palais de Topkapi, le musée Hagia Sofia et le mosquée Sultanahmet. Dans la soirée le Président de l'Assemblée Nationale a partagé le dîner avec le Gouverneur d'Istanbul l'Honorable Vasip SAHIN.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi reçu en audience par le Président de la République de Turquie

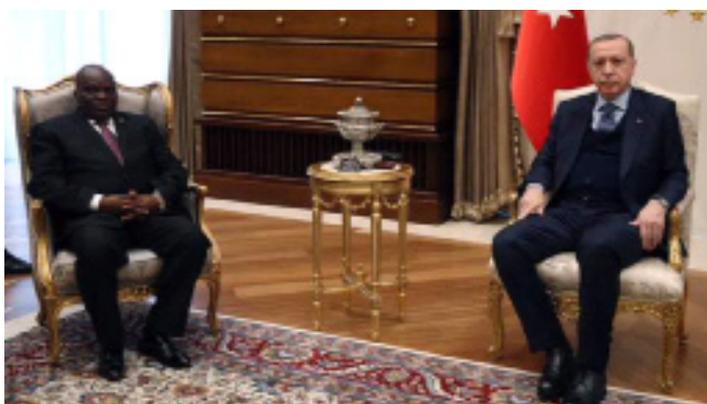
Le Mercredi 21 février 2018, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a été reçu par le Président de la République de la Turquie Son Excellence RecepTayyip ERDOGAN.

A la sortie de cette audience l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a indiqué qu'il était venu pour lui présenter la situation actuelle du Burundi. Ainsi, il a présenté la situation politique, économique et sociale du pays. Le Président Turc est revenu sur le coup d'état manqué de 2015 au Burundi et a trouvé qu'il y a des similarités avec le coup d'état manqué en Turquie le 15 juillet 2016. Les Deux personnalités ont tous apprécié le fait que les peuples de ces Deux pays respectivement le Burundi et la Turquie ont pu défendre la démocratie.



Poigné de main entre Le Président de l'Assemblée Nationale et le Président ERDOGAN

Ils ont aussi parlé de l'ouverture de l'Ambassade de Turquie au Burundi d'où la nécessité d'avoir un terrain propre à eux au Burundi pour qu'ils puissent construire un bâtiment qui abritera leur Ambassade à Bujumbura. Ils ont aussi parlé de la compagnie aérienne Turkish Airlines pour qu'elle puisse faire des vols sur Bujumbura. Le Président Recep Tayyip ERDOGAN a soutenu ce dossier et il veut qu'il avance rapidement. Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a constaté que le Président de la République de Turquie aimerait renforcer des relations avec l'Afrique et surtout avec le Burundi.



Vue d'ensemble du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi et le Président de la République de Turquie pendant l'audience.

Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi rencontre le Président de la Grande Assemblée de la Turquie

Au cours de sa mission de travail en République de Turquie, le Très Honorable Pascal NYABENDA a été reçu en audience par SE Président de la Grande Assemblée National de la Turquie Honorable Ismail KAHRAMAN. L'audience s'est déroulée dans les bâtiments qui abritent cette Grande Assemblée de Turquie.



Audience accordée Par le Président de la grande Assemblée de la Turquie au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi

A la sortie de cette audience le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que leurs échanges étaient centrés sur la coopération bilatérale qui existe entre le Burundi et la Turquie qui d'ailleurs est de longue date. Il a aussi révélé que la Turquie ouvrira bientôt son Ambassade au Burundi et que si tout est réuni la compagnie aérienne Turkish Airlines va commencer à faire ses vols sur Bujumbura.



Entretien avec la délégation

Concernant les relations entre l'Assemblée Nationale du Burundi et celle de la Turquie le Très Honorable Président a précisé qu'un groupe d'amitié composé des Députés Burundais et Turcs sera constitué pour identifier les domaines de coopération. Après l'audience, il y a eu échangé des cadeaux entre ces deux personnalités. Signalons qu'avant l'audience, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a visité le musée Atatürk où il a rendu hommage au père de la nation Turquie Monsieur le gazi , Mustafa Kemal Atatürk en déposant une gerbe de fleur à sa tombe. Il a aussi visité le musée de l'Indépendance

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

qui conserve les armes utilisées par les militaires lors de la lutte pour l'Indépendance de la Turquie.



Dépôt de gerbes de fleurs

Il a enfin visité les lieux visés par les mutins du putsch manqué du 15 juillet 2016.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Retour du Président de l'Assemblée Nationale de sa mission de travail en Turquie.

La Turquie envisage ouvrir son ambassade au Burundi. C'est en tout cas ce qui ressort du tête-à-tête entre le Président de la République de Turquie, Son Excellence RecepTayyip ERDOGAN et le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi. L'Honorable Pascal NYABENDA l'a déclaré samedi 24 février 2018.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de saluer les cadres de l'Assemblée Nationale qui sont venus lui accueillir

Il rentrait d'une mission de travail qu'il a effectuée en Turquie sur invitation de son Homologue Turc, Très Honorable Ismail KAHRAMM. Son Excellence RecepTayyip ERDOGAN, a enchaîné le Numéro Deux Burundais, voudrait aussi être acquéreur d'une parcelle pour ériger son ambassade.

A ce propos, il projette visiter le Burundi dans les jours à venir. Au cours de ce séjour, il profiterait de l'occasion pour poser la première pierre, a encore rapporté le Président de la Chambre basse du Parlement burundais.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la presse.

Une autre personnalité de marque qui s'est entretenue avec Très Honorable Pascal NYABENDA est le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, Très Honorable Ismail KAHRAMM. Ensemble, ils ont échangé sur l'état de coopération entre les deux Chambres. 11 accords ont déjà été signés, se sont-ils réjouis avant de mettre sur pied un groupe d'amitié qui aura pour mission de renforcer les relations de partenariat entre les deux Institutions.

Précisons à toutes fins utiles que la compagnie aérienne Turkish AIRLINES effectuera prochainement ses premiers vols sur Bujumbura.

Christine NAHIMANA

Retour de l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale d'une mission de travail à Lomé au Togo

A son arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura ce dimanche 18 mars 2018, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Agathon RWASA a révélé à la presse que dans cette rencontre, il s'agissait de discuter sur la coopération interparlementaire et aussi discuter sur le thème d'actualité qui est l'immigration et le développement à la lumière du drame qu'on vit au quotidien du côté Libyen.



Arrivée du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Ils ont constaté que l'immigration est une bonne chose, qu'elle a des impacts positifs mais qu'il faut minimiser les impacts négatifs. C'est ce thème qui a été retenu pour le sommet régional qui aura lieu au Cap Vert au mois de mai prochain. Il a souligné que comme cette réunion statutaire se réunit une fois l'année et se tiendra l'année prochaine au Burkina-Faso, l'Honorable Agathon RWASA a dit que le Parlement Burundais a été mis sous observation depuis 2015 que ç'a été l'occasion de plaider pour le parlement Burundais pour que cette mesure soit levée. Il a ainsi ajouté que sur cette préoccupation du Burundi a été libéré dans le contexte d'attendre la réunion de la commission politique qui aura lieu en Arménie.



Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Départ du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à Kinshasa.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée à l'Aéroport Internationale de Bujumbura

Dans la soirée du samedi 17 mars 2017, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC). Elle conduit une délégation burundaise qui va participer à la Première Session Extraordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), prévue du 19 au 20 mars 2018. Selon le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, les objectifs de cette pre-

mière session sont précis. Il s'agit entre autres, la considération du Secrétaire Général sortant, la nomination et l'approbation du nouveau secrétaire Général suivant les propositions du Comité Exécutif et le briefing et débats sur l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans les Pays de la Région des Grands Lacs.



Le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale profitera aussi de cette occasion pour rencontrer différentes personnalités qui auront participé à cette Première Session Extraordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs pour échanger sur les relations d'amitié et de coopération.

Florine MUKESHIMANA

Le Burundi participe à la première session extraordinaire de l'Assemblée plénière du Forum des Parlementaires des Etats membres de la CIRGL.

Approuver la nomination du nouveau secrétaire Général du Forum des Parlements des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL) était un point important parmi d'autres qui étaient à l'ordre du jour de la première session extraordinaire de l'Assemblée plénière du Forum des Parlements des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs qui s'est tenue en République Démocratique du Congo au palais du Peuple, le siège du Parlement de la République Démocratique du Congo en date du 19 au 20 mars 2018.



La délégation burundaise à Kinshasa

La délégation Burundaise conduite par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA était présent à cette première session extraordinaire.

Dans son mot de circonstance, le Secrétaire Général sortant du FP-CIRGL, l'Honorable HIGIRO Prosper, a dressé le rapport synthétique couvrant la période de janvier 2012 à mars 2018. Il a précisé qu'il ya les quatre Etats Membres de la CIRGL, à savoir le République du Burundi, la République Centrafricaine, la République du Soudan du Sud et la République Démocratique du Congo dont la situation politique, sécuritaire et humanitaire est critiquable. Le Secrétaire Général de la CIRGL a présenté ce rapport dans le but d'informer les Parlements membres et d'autres partenaires à trouver des solutions aux différents conflits dans ces pays.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant son allocution

Les Présidents des Parlements et les délégués des Etats cités, ont eu l'occasion d'apporter des amendements par rapport aux accusations présentées dans ce rapport lié à la situation politique, sécuritaire et humanitaire. Ainsi, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a informé l'auguste Assemblée que la situation politico-sécuritaire est relativement bonne au Burundi. En témoigne : l'organisation des assises du 20ème Sommet du Marché Commun pour l'Afrique Australe et Orientale (COMESA) qui se tiendra à BUJUMBURA au début du mois de mai, le rapatriement d'un bon nombre des burundais qui s'étaient

exilés dans les pays voisins. Elle a saisi cette occasion pour demander au HCR de faciliter le rapatriement de tout burundais qui le souhaite sans poser d'autres conditions.

Comme il a été présenté dans le rapport de l'Assemblée ordinaire précédente du Forum les Parlements membres du Comité exécutif, on a analysé les candidatures présentés respectivement par les parlements de la République Centrafricaine et la République d'Ouganda au poste de Secrétaire Général du FP- CIRGL. A l'issue de leurs débats, ils ont proposé aux deux délégations représentants les parlements de la RCA et de l'Ouganda d'aller discuter afin de trouver un compromis mais en vain. Par conséquent le Comité exécutif s'est saisi de la question pour trouver une solution et a proposé d'accorder deux mandats consécutifs de trois ans à chacun des candidats. Il a été décidé par consensus que les premier et second mandats seront exercés respectivement par les candidats de la République de l'Ouganda et de la République Centrafricaine. Désormais le nouveau secrétaire du FP-CIRGL est l'Honorable Onyango KAKOOBA.



La délégation burundaise félicite le Secrétaire Général entrant

La délégation burundaise a à féliciter le nouveau Secrétaire Générale entrant, l'Honorable Onyango KAKOOBA. Le Secrétaire Général, de sa part, se réjouit de la sympathie que le Burundi a manifestée envers lui, et a fait savoir qu'il est prêt à soutenir le Burundi de façon remarquable. A l'issue de ce Forum des Parlements, une déclaration finale a été élaboré ; Ils ont adopté qu'une délégation de la CIRGL sera envoyée au Burundi pour s'enquérir de l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Burundi.

Pétronie BUCUMI

Le Deuxième Vice –Président de l'Assemblée Nationale rentre d'une mission de travail en RDC.



Accueil du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à l'aéroport

Dans l'après-midi du jeudi 22 mars 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Jocky Chantal NKURUNZIZA est rentré d'une mission de travail à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Elle venait de participer à la Première Session Extraordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL).

Au cours de cette assemblée, ils ont pu analyser le rapport du secrétaire générale sortant et ont par la suite élu un nouveau secrétaire pour un mandat de trois ans, l'ougandais Kakoba ONYANGO. Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi fait savoir que l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands a aussi analysé la situation sécuritaire qui prévaut dans la région.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA accorde une interview aux médias

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est dit satisfaite de la manière dont l'assemblée a reconnu que la situation politico sécuritaire évolue positivement au Burundi et a recommandé aux pays dont la sécurité n'est pas bonne de s'engager pour la restauration de la paix et la sécurité. Une autre assemblée a été fixée au mois de décembre de cette année.

Florine MUKESHIMANA

Départ du Président de l'Assemblée Nationale pour Genève pour participer à la 138ème Assemblée de l'Union Interparlementaire.

Jeudi 22 mars 2018, le Président de l'Assemblée Nationale s'est envolé pour Genève en Suisse où il conduit une délégation parlementaire qui participera, du 24 au 28 courant, à la 138ème Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) et réunions connexes.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de dire au revoir aux Honorables Députés

Selon le Porte-parole de l'Assemblée Nationale, au cours de ces assises, les participants analyseront notamment :

1. Le renforcement de la contribution parlementaire au pacte mondial pour les migrations ;
2. La pérennisation de la paix en tant que vecteur du développement durable ;
3. La lutte contre la sous-représentation des femmes en politique ;
4. L'association du secteur privé au développement des énergies renouvelables.

Monsieur Alexis-Badian NDAYIHIMBAZA devrait aussi ajouter que, au cours des réunions connexes, les Parlementaires du groupe géopolitique africain vont se réunir pour échanger sur le point d'urgence à présenter à la 138ème Assemblée de l'UIP.

Par ailleurs, a-t-il poursuivi, les participants se conviendront sur le lieu et la date de la 139ème Assemblée de l'UIP.

Enfin, a-t-il conclu, le Président de l'Assemblée Nationale aura l'occasion de rencontrer les différentes autorités pour échanger sur les relations d'amitié et de coopération.

Christine NAHIMANA

ACTUALITES

Le Président de l'Assemblée Nationale se joint aux chrétiens de la succursale de Gatagura dans une messe dominicale

Dimanche 11 février 2018, sur invitation des chrétiens de la succursale Gatagura, le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA et son épouse se sont joints aux chrétiens de cette succursale située en Commune Mpanda Province Bubanza dans une messe dominicale.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de prier.

Cette 7ème semaine dominicale dans l'Eglise catholique a coïncidé avec la journée mondiale des malades. Au cours de son homélie, le curé de la paroisse Muzinda Eloi Sébastien MANIRAKIZA a lu le message du Pape adressé aux chrétiens à l'occasion de cette 26ème journée mondiale du malade, édition 2018. En se basant sur les écritures saintes et en prenant l'exemple de Jésus qui a purifié et guérit le lépreux, le Curé de la Paroisse a demandé aux chrétiens de traiter avec gentillesse les malades. Cette année, le thème de la Journée du malade nous est fourni par les paroles que Jésus, élevé sur la croix, a adressé à Marie, sa mère, et à Jean : « “ Voici ton fils ... Voici ta mère ”.

Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui » (Jean 19, 26-27). Le curé de la Paroisse a donc recommandé à ceux qui sont chargés de la santé des êtres humains toutes catégories confondues : les médecins, les infirmiers et bien d'autres d'accomplir leur noble mission avec amour et gentillesse.



Le curé de la paroisse en train de célébrer la messe

Et aux chrétiens, il leur a demandé de s'aimer et s'entraider mutuellement dans leurs familles et leurs entourages. Il a alors montré le travail accompli par l'église catholique dans cette noble mission d'accompagner les malades. Dans les pays où il existe des systèmes de santé publique suffisants, le travail des congrégations catholiques, des diocèses et de leurs hôpitaux, non seulement fournit des soins médicaux de qualité, mais aussi cherche à mettre la personne humaine au centre du processus thérapeutique. Dans les pays où les systèmes de santé sont insuffisants ou inexistant, l'Eglise travaille pour offrir aux gens les soins de santé, pour éliminer la mortalité infantile et éradiquer certaines maladies très répandues, a-t-il ajouté. Cependant, dans ce même message, sa sainteté déplore le fait qu'il y a certains gens qui prend cette noble tâche pour le commerce.

Après la célébration eucharistique, Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale a eu l'occasion de saluer les chrétiens de la succursale Gatagura Paroisse Muzinda. Dans son discours, il a demandé aux chrétiens d'accorder plus d'importance aux ménages.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens

Tout commence par le ménage, si les ménages sont paisibles et solides, le pays sera paisible aussi, a-t-il ajouté. Le développement commence aussi dans nos familles. Le Numéro Deux Burundais a donc conseillé aux parents de renforcer l'éducation des enfants. En se basant sur la parole du jour d'assister les malades, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que ça rentre dans les obligations d'un vrai chrétien. Il faut s'aimer les uns les autres comme Jésus nous a aimés, s'entraider mutuellement et être solidaires. Le Président de l'Assemblée Nationale a insisté sur le bon acte d'assister les personnes plus âgées.

La succursale de Gatagura est en chantier et les travaux de finissage avance bien. Lors des travaux de construction, Très Honorable Pascal NYABENDA leur avait donné une contribution d'un millions

de FBU. Il leur a aussi promis une somme de deux millions de FBU pour les travaux de finissage de cette église. Les chrétiens de la succursale Gata-gara ont contribué à hauteur de 50 millions.



Vue partielle des chrétiens

Le Président de l'Assemblée Nationale a apprécié cet acte. si nous sommes unis, a-t-il dit, tout est possible. Nous construisons des écoles, des hôpitaux, nous traçons des routes et vous voyez que nous construisons même nos églises. Il leur a alors félicité du pas déjà franchi. Signalons que d'autres natifs ont aussi promis de donner leurs contributions à mesure que les moyens seront disponibles.

Florine MUKESHIMANA

Echanges de vœux du nouvel an 2018.

Au cours de cette année, le Bureau de l'Assemblée Nationale et le Bureau du Sénat mettront en place une commission qui sera chargée de revoir la proposition du Statut du Personnel du Parlement pour l'actualiser et donc pouvoir le voter ». C'est en substance ce qu'a déclaré le Président de l'Assemblée Nationale quand il présentait vendredi 02 mars 2018 les vœux du nouvel an 2018 aux Députés et au personnel d'appui de cette Institution.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale pendant les cérémonies d'échange de vœux.

« Au nom du Bureau de l'Assemblée Nationale, nous vous souhaitons une heureuse année 2018. Que cette année soit pour vous et les vôtres une année de bonne santé, de bénédictions, de paix

parmi les vôtres et d'harmonie dans vos différentes fonctions », a clamé Très Honorable Pascal NYABENDA qui a aussi dressé le bilan des grandes réalisations de l'année écoulée.

Ainsi, en matière de vote des lois, plus de vingt projets de lois ont été analysés et adoptés. Pour le contrôle de l'action gouvernementale, des membres du Gouvernement ont répondu aux questions des Honorables Députés en rapport avec les problèmes que la population rencontre dans leurs circonscriptions respectives. Au sujet de la représentation du peuple, outre les vacances parlementaires, les Honorables Députés ont effectué des descentes auprès de la population pour se rendre compte des réalités socio-économiques. Quant au plan diplomatique, les Députés ont participé aux différentes rencontres organisées dans d'autres pays, soit des réunions ou des conférences.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son allocution

A ce propos, le Numéro Deux Burundais a félicité l'équipe des Parlementaires qui a obtenu la médaille de discipline et la médaille du meilleur joueur au cours du tournoi qui a eu lieu à Dar es Salam en Tanzanie du 1er au 10 décembre 2017. Chaque année, des jeux interparlementaires sont organisés par l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine (EALA) et les Parlements des Etats partenaires de la Communauté Est-Africaine (EAC). Et de remercier les personnes morales et privées qui ont contribué à la participation du Parlement à ces jeux.

Le Président de la Chambre basse a invité chacun à souhaiter ses meilleurs vœux à son convive avant de porter un toast.

Au nom des invités, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, a loué cette belle tradition de l'Assemblée Nationale de revisiter les réalisations de l'année écoulée et une opportunité de projeter vers l'avenir, avenir au cours duquel nous évoluons vers le

mois « m », le mois de mai où nous attendons le rendez-vous politique important, c'est-à-dire le référendum constitutionnel.



Vue de profil des invités

La communion entre l'Assemblée Nationale et le peuple est totale, a encore salué Ambassadeur Pierre-Claver NDAYICARIYE qui prend pour témoins les émissions radiodiffusées et/ou télévisées. Cette communion, a-t-il poursuivi, permet de connaître les défis de ce peuple que l'Assemblée Nationale est appelée à servir. « Vous le faites si bien », a-t-il rendu hommage en souhaitant à l'Institution d'aller de l'avant.

Des invités de différents horizons avaient pris part à cette cérémonie dont les Membres du Gouvernement, les Haut gradés de l'Armée, les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire et les Représentants des Institutions partenaires de l'Assemblée Nationale.

Christine NAHIMANA

Les Honorables Députés et tout le personnel de l'Assemblée Nationale contribuent aux élections de 2020

Une somme de cent trente millions francs burundais (130.000.000fbu) a été versée à la Banque de la République du Burundi BRB par le Président de l'Assemblée Nationale comme contribution aux élections de 2020. Les Honorables Députés toutes catégories confondues, les cadres d'appui à l'Assemblée Nationale ainsi que tout le personnel de ladite institution ont pu accomplir ce geste patriotique a signifié le Président de l'Assemblée Nationale avant de signaler qu'il y a quatre Députés émanant du parti CNDD-FDD qui ont contribué une somme en peu plus élevé par rapport aux autres parce qu'ils ont d'autres ressources.



Très Honorable Pascal NYABENDA complète le bordereau

Très Honorable Pascal NYABENDA a vivement remercié les Honorable Députés, les cadres à l'Assemblée Nationale et le personnel d'appui de cette institution qui ont compris l'importance de contribuer aux élections.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprime devant la presse

Le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que c'est le commencement et d'ajouter qu'avec le temps ils reviendront pour accomplir encore une fois ce devoir civique.

Pétronie BUCUMI

La famille du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale contribue aux élections de 2020.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale et son conjoint aux guichets de la BRB

Les élus de peuple sont les premiers bénéficiaires des élections et devraient être les premiers à contribuer pour la tenue des élections libres et transparentes. C'est du moins la déclaration faite par l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale. Sa famille venait de déposer, vendredi 30 mars 2018, à la Banque de la République du Burundi une somme de deux millions de FBU représentant une contribution pour les élections de 2020.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'exprimant devant les médias

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a interpellé d'autres familles et surtout les Honorables parlementaires à contribuer aux élections puisque c'est une fierté d'organiser des élections sans pressions des bailleurs.

Florine MUKESHIMANA

Consolidation des relations Eglise-Etat

L'Eglise pourrait être un noyau pour voler au secours des vulnérables, a fait savoir le Président de l'Assemblée Nationale qui a démontré que chacun peut apporter soit la matière grise soit sa qualification. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a exprimé ce souhait le dimanche 8 avril 2018 au cours de la célébration eucharistique consacrée à l'ordination sacerdotale de deux Diacres au Sanctuaire Marial du Mont Sion de Gikungu.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la messe

Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, Archevêque de Bujumbura a en effet ordonné prêtre Diacre Léonce NTAKARUTIMANA de la paroisse de Muramvya en Archidiocèse de Bujumbura et Diacre Christophe Paul RUGAMIKA ZIMALIRHWA de la paroisse Saint Paul en Diocèse d'Uvira.

Le 2ème dimanche de Pâques est le Dimanche de la Divine miséricorde, devrait rappeler, dans son homélie, l'Archevêque de Bujumbura. L'initiative revient au Pape Jean-Paul II qui a instauré la fête en l'an 2000 ; il a été lui-même inspiré par Saint Auguste, a précisé Monseigneur Evariste NGOYAGOYE comme pour retracer l'historique de la fête.

Nous étions plongés dans le péché originel mais la croix et la résurrection de Jésus Christ nous ont délivrées, c'est la signification de la Divine Miséricorde, a poursuivi le Prédicateur qui a aussi démontré que les prêtres sont appelés à poursuivre cette œuvre jusqu'au retour du Christ. L'inspiration du Saint Esprit nous fortifie et nous incite à nous conduire comme enfants de Dieu.

Les premiers chrétiens ont matérialisé cette célébration par le changement de mentalité. Ils ont mis tout en partagé comme c'est relaté dans le Livre des Actes des Apôtres qui a fait office de première lecture. Une autre catégorie de gens qui ont fait leur la résurrection du Christ sont les moines dont les Pères Schoenstatt. Par ailleurs, la première épître de Jean, en deuxième lecture, dresse le comportement de ceux qui sont envahis par la Foi.



L'Archevêque de Bujumbura en train de faire les rites liés à l'ordination sacerdotale

C'est l'image du jour au Sanctuaire Marial du Mont Sion de Gikungu, s'est réjoui le Prédicateur avant de relever que parmi l'assemblée il y a ceux du Burundi, d'autres viennent de la RDC, d'autres encore de l'Europe ou de l'Amérique. C'est cet esprit rassembleur que nous célébrons aujourd'hui au cours de cette ordination sacerdotale, s'est-il réjoui. Après la résurrection, Jésus est apparu cinq fois

en un jour à différentes personnes dont les femmes, les Disciples d'Emmaüs et Simon-Pierre.

Par-là, le Christ a démontré que tout a été accompli. Reste seulement à conquérir le monde pour proclamer qu'il a vaincu la mort. C'est justement la mission confié aux prêtres, a-t-il déclaré avant d'autoriser les Diacres Léonce NTAKIRUTIMANA et Christophe Paul RUGAMIKA ZIHALIRHWA à cet acte en les ordonnant prêtres.

Tout en louant l'apport de l'Eglise Catholique en matière de développement du pays, le Président de l'Assemblée a invité cette Institution à multiplier dorénavant les écoles de métiers. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi souhaité la consolidation de l'entraide dans les communautés. Pour lui en effet, la foi devrait être matérialisée par des actes de charité. Par le biais de la Conférence épiscopale, l'Eglise peut analyser le train de vie des chrétiens dans le but de les inciter à s'entraider avec les moyens de bord dont ils disposent. Sur ce point, l'Archevêque de Bujumbura a informé que cette pratique est déjà en cours dans certaines paroisses dont Buterere, Kinama et Muramvya, avec l'objectif d'étendre ce programme dans tout le pays. Le Numéro Deux Burundais a également exhorté l'Eglise à organiser des rencontres pour que les chrétiens de différentes tendances politiques puissent se côtoyer comme des agneaux autour de leur berger. Ces cérémonies se sont clôturées par le partage d'un verre d'amitié.

Christine NAHIMANA

L'équipe Intwari de Net Ball de l'Assemblée Nationale a répondu présent au championnat nationale édition 2018

Dimanche 15 avril 2018, date inoubliable pour l'équipe féminine de Netball INTWARI de l'Assemblée Nationale qui a remporté la Coupe à l'issue d'un match qui l'a opposée en final à l'équipe du Sénat au Stade Royal de Muramvya par un score de 38 points contre 28.



Le Ministre de l'eau et de l'environnement remet la coupe au capitaine de l'équipe

Les matches comptant pour la demi-finale s'étaient déroulées le samedi 14 avril 2018 au même Stade Royal de Muramvya.

L'équipe INTWARI de l'Assemblée Nationale a disputé le match avec l'équipe de Musinga. INTWARI l'a emporté avec un score de 48 points contre 10. Quant à l'équipe du Sénat, elle avait rencontré MUCO, équipe des dames de Ruyigi. Ce match s'est soldé par la victoire du Sénat avec un score de 36 points contre 21.

Ce championnat a été honoré par la présence du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui l'a même ouvert.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours d'ouverture

Dans son discours, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a profité de cette occasion pour inviter toutes les provinces à former au moins une équipe de Net Ball pour que le championnat soit réellement national. Les provinces qui ont des équipes de Net Ball sont la Mairie de Bujumbura et les villes de Ruyigi, Musinga, Rumonge et Cankuzo.

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Honorable Célestin NDAYIZEYE, natif de la province s'est joint à la fédération de Net Ball au cours de ce championnat qui s'est déroulé sous le thème : « Ensemble avec les sportifs nous devons affronter les changements climatiques et sensibi-

liser les autres à travers les jeux ». Il a fait savoir que les jeux assurent une bonne santé aux pratiquants. Les personnes qui sont en bonne santé s'attèlent au développement de la province-mère en particulier et celui du pays en général, a-t-il démontré.



La photo des joueurs après le match

Signalons que ce championnat a commencé par les travaux communautaires qui consistaient à planter plus de 1000 plants d'arbres le long de la route menant au Camp policier de Muramvya. Arrivées sur terrain, les joueuses ont d'abord entamé une marche de paix. Elles portaient dans les mains des coupons blancs pour symboliser la journée mondiale de sport célébrée le 06 avril de chaque année.

Pétronie BUCUMI

Inauguration du bureau du chef de Colline de Buramata.



Coupure du ruban par le Président de l'Assemblée Nationale

Dans l'après-midi du 28 avril 2018, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a inauguré officiellement le bureau du chef de colline Buramata, c'est au Village I de la Commune de Gihanga en province de Bubanza. Cette infrastructure sociale qui a été construite grâce aux efforts de la population comprend deux bureaux : celui du chef collinaire et celui de ses conseillers.

Le Gouverneur de la province de Bubanza, dans son mot d'accueil, a indiqué que la colline de Buramata est la première au niveau de toute la province qui a achevé la construction de ces locaux.



Très Honorable Pascal NYABENDA devant le bureau du Chef collinaire

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a, à son tour, déclaré que la construction des bureaux des chefs des collines figure parmi les priorités du Gouvernement. Ce bureau permettra à la population de savoir où trouver le Chef de colline et servira de la conservation des documents administratifs.

Il a exhorté à la population de cette colline de prendre soin de cette infrastructure et l'utiliser pour se conseiller mutuellement et parler des travaux de développement. Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi demandé à la population de la colline de Buramata de bien garder les récépissés, retirer les cartes d'électeurs dans les délais prévues par la Commission Électorale Nationale Indépendante et enfin se présenter très tôt au bureau de vote pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ne prêtez pas l'oreille attentive à certains détracteurs qui vous diront de ne pas aller voter, a-t-il martelé. Il faut plutôt dénoncer tous ceux qui vont vous intimider pour qu'ils puissent être punis selon la loi, a-t-il ajouté.

Il leur a demandé de redoubler de vigilance surtout dans cette période où nous approchons la campagne pour le référendum constitutionnel. Il leur a aussi informé que la Constitution de la République du Burundi a été révisée dans le but de l'adapter à la réalité du moment. On ne peut pas promulguer une loi qui est contre la volonté du peuple, a-t-il martelé.



Le Président de l'Assemblée Nationale dans son champ de riz

Signalons que le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA s'est rendu aussi dans ses champs de riz qui se trouvent sur la Colline Rugunga Commune Gihanga. Il s'est dit satisfait du rendement qu'il a eu au cours de la dernière récolte. Il a conseillé à la population de faire la rotation des cultures puisque au paravent Très Honorable Pascal NYABENDA cultivait du haricot dans ces champs. Le rendement du haricot n'était pas bon en le comparant à celui du riz et a décidé d'y cultiver le riz.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale compatit avec les familles qui ont perdu les leurs à Ruhagarika

Une somme de quatre million (4.000.000 frb) de nos francs sera donnée à chaque famille parmi les quatorze familles qui ont perdu les leurs lors d'un acte criminel qui s'est produit dans la nuit du 11 mai 2018 à Ruhagarika en commune Buganda pour la réhabilitation de leurs maisons, si on en croit aux propos du Deuxième Vice-Président de la République lors des cérémonies liées à l'assistance des familles éprouvées.



Vue partielle des familles des disparus.

Le gouverneur de la province de Cibitoke, Maître Joseph ITERITEKA, a dans son discours d'accueil félicité les familles éprouvées qui ont pu garder le calme jusqu'à maintenant.



Les aides rassemblées par les natifs de Cibitoke (en haut) et la famille du Président de l'Assemblée Nationale (en bas).

Le représentant des familles qui ont perdu les leurs a remercié le Tout puissant qui a tranquilisé les esprits blessés par cet acte criminel. Il a aussi remercié le gouvernement burundais qui n'a pas cessé de se joindre à eux dans ces moments douloureux. Il a souhaité qu'il y ait une position militaire permanente à cet endroit, continuer à faire soigner les malades qui sont toujours hospitalisés, ainsi que l'éclairage de cette colline. Chose que le Deuxième Vice-Président de la République a accepté.



Le Président de l'Assemblée Nationale à côté du Deuxième Vice-Président de la République, s'adressant à l'assemblée.

Le Deuxième Vice-Président de la République a remercié le Ministre de la Sécurité Publique qui est intervenu le premier pour aider les rescapés à rassembler les corps des disparus. Et de féliciter la population environnante qui a gardé le sang-froid et a pu répondre massivement aux élections référendaires du 17 mai 2018.

Le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir qu'il est venu en tant que ami et frère de la population de RUHAGARIKA parce qu'une bonne partie de sa famille est originaire de cette province. Comme l'exige la culture burundaise, le Numéro Deux Burundais était porteur d'une assistance composée du riz qui vient de sa propre récolte ainsi que les ustensiles de cuisine. En plus de cela, chaque famille a bénéficié de la part du Président de la Chambre Basse du Parlement d'une enveloppe qui va la permettre à se rétablir. Il a lui aussi promis de s'investir et de collaborer avec le Président

de la République pour que cette localité de RU-HAGARIKA soit éclairée.



Les deux hautes personnalités déposent le gerbe de fleurs aux tombes

Signalons que ces hautes personnalités ont commencé par déposer la gerbe de fleur aux tombes.

La diaspora burundaise n'est pas épargnée de ces bonnes actions,

Pétronie BUCUMI

EVENEMENTS

Prestation de serment des Membres de deux Commissions

Mardi 06 février 2018, il s'est déroulé à l'hémicycle de Kigobe la cérémonie de prestation de serment en deux temps :

D'abord les sept membres du Conseil national pour l'Unité et la Réconciliation ont tour à tour juré en ces termes :

« Devant le Président de la République, devant le Parlement, moi (**nom et prénom**), Membre du Conseil pour l'Unité nationale et la Réconciliation, je jure de remplir fidèlement et en toute impartialité mon mandat, de ne me laisser jamais guider par aucun intérêt partisan et de me consacrer entièrement à la consolidation de l'Unité et de la Réconciliation des Burundais dans le strict respect de la Constitution de la République du Burundi, de la Charte de l'Unité nationale et d'autres lois en vigueur ».



Prestation de serment d'un membre du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation

Ensuite les trois Commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation déclaraient à tour de rôle :

« Moi (nom et prénom), je jure devant le Président de la République et le Parlement burundais, d'accomplir ma mission en toute indépendance, impartialité, dignité et sans discrimination quelconque, dans le souci de découvrir la vérité aux fins de favoriser et promouvoir la réconciliation nationale. Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité prescrite par la loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ».



Vue partielle des Parlementaires

Alors qu'ils prêtaient serment main droite levée et en tenant dans la main gauche le drapeau national et celui de l'Unité nationale, ils apposaient ensuite leur signature devant les Bureaux du Parlement et saluaient par la suite le Président de la République et s'incliner enfin devant le Parlement.

Le Conseil national pour l'Unité et la Réconciliation a comme président l'Ambassadeur Guillaume RUZOVIYO, tandis que Madame Alice NZO-MUKUNDA est son vice-Président et Monseigneur Justin NZOSABA, secrétaire. Les autres membres sont : Professeur Adolphe RUKENKANYA, Ambassadeur Alphonse BAZONYICA, Ingénieur Zénon BIGIRIMANA et Madame Médiatrice BIZABISHAKA.

Pour la Commission Vérité et Réconciliation, les trois Commissaires qui ont prêté serment remplacent ceux qui n'étaient plus en fonction. Ainsi,

Révérénd Noé-Clément NINZIZA remplace Monseigneur Bernard NTAHOTURI, alors que l'Abbé Pascal NIYONKURU occupe la place de Père Désiré YAMUREMYE et Monsieur Léonce NGABO, celle de Maître Didace KIGANAHE.



Photo de famille avec les membres du conseil National pour l'Unité et la Réconciliation

La cérémonie qui s'est terminée par la prise de photos de famille a aussi vu la participation des Membres du Gouvernement en tête desquels les deux Vice-président de la République, les Corps de Défense et de Sécurité, ainsi que les représentants du Corps diplomatique et consulaire accrédité à Bujumbura.

Christine NAHIMANA

Célébration de la journée Internationale de la femme à Ruyigi

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est associé aux femmes de la Commune Ruyigi dans la célébration de la journée internationale de la femme, c'était ce vendredi 09 mars 2018. Les cérémonies comptant pour cette célébration ont débuté par un match des équipes féminines de net ball, l'équipe Umuco net ball club de Ruyigi et l'équipe de l'école fondamentale de Gasanda.



Marche des femmes

Après le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée a visité les femmes détenues au centre pénitencier de Ruyigi. L'Honorable Jocky Chantal

NKURUNZIZA accompagnée des femmes leaders de Ruyigi a apporté une assistance en bien de première nécessité à ces femmes détenues. On cite entre autres des vivres, des pagnes, des vêtements pour enfants et les houes.



Visite de la prison des femmes

Les cérémonies se sont poursuivies au stade situé au chef-lieu de la commune de Ruyigi, cérémonies riches en couleurs avec des chants et danses exaltant le rôle prépondérant de la femme pour sa préoccupation de la vie familiale, le développement des communautés et du pays. Le Président du Forum des femmes a exposé les entraves au bien être de la femme au Burundi et a fait un appel allant dans le sens d'éradiquer ces dernières.

C'est notamment l'union libre, le concubinage, l'exclusion de diverses natures, etc. Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale dans son discours de circonstance, a exhorté la femme Burundaise à rester soucieuse des bonnes mœurs du pays. Et d'appeler la femme à éviter l'indifférence à la politique car a-t-elle fait savoir, c'est la seule voie permettant l'accession des femmes aux postes de prise de décision dans le pays.



Deuxième Vice-Président prononçant son discours

Au cours de ces cérémonies des prix ont été offerts aux équipes féminines ayant joué le net ball pour agrémenter la journée. Une journée qui s'est clôturée en toute convivialité pour les vœux du nouvel an 2018. Signalons que le lendemain, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Natio-

nale l'Honorable Jockychantal NKURUNZIZA s'est joint à la population de la commune Ruyigi dans les travaux de développement qui consistaient au sarclage des alentours du stade de Ruyigi.

Jean-Baptiste Claude NIJIMBERE

Célébration de la journée Internationale de la femme dans la province de Bubanza

Les cérémonies de la célébration de la journée internationale de la femme en province Bubanza ont été rehaussées par Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale et son Epouse, c'était ce samedi le 17 mars 2018 dans la commune Rugazi. Les cérémonies ont débuté par un long défilé des femmes qui scandaient les chansons caractérisant le rôle de la femme dans la société.



Vue partielle des femmes qui défilent

Prenant la parole la Vice-Présidente de Forum des femmes Ménedore NIBARUTA a soumis le souhait du Forum des femmes en proposant que le 8 mars de chaque année soit un jour férié.



Très Honorable Président prononçant son discours de circonstance

Dans son allocution Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a remercié les organisateurs de cette fête et a conseillé les responsables du Forum des femmes au niveau national à soumettre cette doléance au ministre ayant en charge le genre afin que cela soit traité dans la voie normale. Signalons qu'avant ces cérémonies la population de Bubanza avait fait une marche ma-

nifestation contre les faux rapports des trois commissaires qui ont été présentés à Genève. Dans la foulée trente ménages vulnérables ont reçu une aide de la part du Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale composé de haricot.



Distribution d'aide

Florine MUKESHIMANA

Le Parlement en congrès : Evaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le deuxième semestre 2017. Domaines relevant du secteur de coordination de la Première Vice-Présidence de la République.

L'indemnité de licenciement des employés des ONGEs freine la mise en application de la loi portant Modification du Décret n°100/130 du 27 avril 2015 portant Cadre Général de Coopération entre la République du Burundi et les Organisations Non Gouvernementales (ONGEs). C'est en tout cas ce qu'a expliqué mardi 10 avril 2018 le Premier Vice-Président de la République aux Parlementaires réunis en Congrès pour suivre l'évaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le deuxième semestre 2017 pour les huit Domaines relevant du secteur de coordination de la Première Vice-Présidence de la République.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau du Parlement

Selon Monsieur Gaston SINDIMWO, si les anciens employés étaient licenciés suite à l'opérationnalisation de cette loi, le budget pour leur indemnisation serait énorme. Dans l'entre-temps, le

Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale poursuivent leur dialogue pour lever cette impasse. Le Premier Vice-Président de la République a livré l'une des voies de sortie. La loi s'appliquerait par exemple les nouveaux recrues.

Toujours dans le domaine juridique, l'absence de la loi régissant les anciens combattants explique les grognes de ces derniers. Des gens condamnés pour cinq ans d'emprisonnement passent facilement sept ou huit ans dans cette maison d'incarcération alors que d'aucuns crient à la surpopulation dans les prisons.



Le Premier Vice-Président de la République présentant le rapport semestriel

Le Premier Vice-Président de la République a alors sollicité le concours de tout un chacun pour que les prisons soient désengorgées. Pour le cas d'espèce, il faut approcher les autorités habilitées. Il en est de même pour un détenu qui a déjà purgé le quart de sa peine.

Quant au montant de 2.000 franc burundais infligé par jour comme amende aux conducteurs en possession de l'ancien permis de conduire alors que le délai d'obtention du permis biométrique a été prolongé à maintes reprises, Monsieur Gaston SINDIMWO n'est pas contre cette mesure. Il a aussi averti que bientôt les sorties de ville seront payantes. Des barrages métalliques seront installés. Cette pratique s'observe aussi dans les autres lieux, a-t-il tranquilisé.

Le Gouvernement est conscient des défis auxquels font face les écoles des métiers dont le manque de matériel didactique et même du personnel enseignant. C'était pour récupérer les élèves ayant échoué le concours donnant accès à l'enseignement post-fondamental, a expliqué Monsieur Gaston SINDIMWO comme pour démontrer l'urgence de la situation.



Vue de Profil des Parlementaires

Concernant les ambassades du Burundi qui manquent de moyens logistiques dont les véhicules et les bureaux alors que des fois des parcelles sont déjà disponibles, le Premier Vice-Président a été sincère. Le budget est énorme par rapport aux préoccupations du Gouvernement. Mais une solution de rechange pour les véhicules peut être envisagée. L'ambassade restitue le véhicule en état vétuste en échange d'un nouveau véhicule avec la condition de payer petit à petit la dette.

Dans l'ensemble, le Premier Vice-Président de la République est satisfait par des réalisations des huit Ministères sous sa coordination, avec un taux de 88.44%. Par ailleurs, les Parlementaires ont loué la mesure de récupération des marchés qui a permis de gonfler les caisses le budget de l'Etat. Au total, 20 marchés récupérés ont généré sur une période d'un mois un montant équivalent à 130.824.608 FBU contre 41.875.000 FBU lors de la privatisation, soit un écart de 88.949.608 FBU, c'est-à-dire 212,4%. A titre illustratif, le marché de Ruyigi à lui seul a permis de renflouer les caisses de l'Etat de l'ordre de 11.000.000 FBU par mois alors que les entrées sous la privatisation se chiffraient à 1.500.000 FBU. L'écart est évalué à 9.500.000 FBU, soit 633,3%.

Outre le Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique ; le Ministère de la Sécurité publique ; le Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale et le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine, les quatre autres ministères sous la tutelle de le Première Vice-Présidence sont le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan ; le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Christine NAHIMANA

Le Parlement en Congrès : Le Deuxième Vice-Président de la République présente la mise en application du programme du Gouvernement en matière socio-économique pour le deuxième semestre 2017.

Le respect de la loi est un mot d'ordre cher au Deuxième Vice-Président de la République. Ce constat s'est dégagé quand l'Honorable Joseph BUTORE répondait mercredi 11 avril 2017 aux questions des Parlementaires réunis en congrès pour évaluer la mise en application du programme du Gouvernement au cours du deuxième semestre 2017 pour les 12 ministères sous sa tutelle.



Le Deuxième Vice-Président de la République présentant le rapport

Les marchés de chèvres qui sont sommés de fermer à cause d'une maladie qui a frappé ce cheptel, la population qui est indemnisée suite aux travaux d'intérêt public mais qui revient occuper les terres dès que le programme se clôture, la non possession du document de transfert qui entraîne le non accès au service de contrôle technique ou alors les bourses qui ont tari pour certains étudiants burundais à l'étranger ; telles sont quelques inquiétudes soulevées par les Parlementaires.

A propos de la fermeture des marchés de chèvres dans certains coins du pays, l'ordre est maintenu malgré le manque à gagner enregistré au niveau de la taxe communale, a précisé le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale avant de tranquilliser que la Banque mondiale, via le ministère en charge de l'élevage, a promis de faire des recherches pour éradiquer ce fléau. Tout comme l'Etat ne lèse personne, il ne tolère pas non plus qu'il soit lésé, a averti l'Honorable Joseph BUTORE au sujet des personnes indemnisées mais qui reviennent occuper leur domaine après l'exécution du programme du Gouvernement. Il sollicite aussi l'œil vigilant de tout citoyen pour dénoncer ce genre de comportement.



Les Membres du Bureau du Parlement Burundais pendant la plénière

Concernant le non accès au servi de contrôle technique suite au manque du document de transfert, le Deuxième Vice-Président de la République conseille de couper court aux spéculations. Mieux vaut pratiquer cette opération de transfert aussitôt après la vente plutôt de contourner les frais de dédouanement en gardant le document de l'acquéreur qui a obtenu le véhicule dans des conditions particulières.

Au sujet des bourses d'études à l'étranger, l'Honorable Docteur Joseph BUTORE a fait la part des choses. Si ce sont des étudiants qui ont obtenu les bourses d'excellence, le Gouvernement les prend en charge. Dans le cadre de la coopération, certains pays comme l'Algérie et l'Inde proposent des bourses d'études au Burundi. Le pays qui n'est pas en mesure d'assister ce monde révèle quand même le dossier. Les parents intéressés envoient alors leurs enfants à l'étranger sous leur propre frais. Mais dès l'arrivée de ces étudiants à l'étranger, certains parents passent outre le contrat pour réclamer l'assistance de la part du Gouvernement.

« La contribution aux élections est volontaire », croit savoir un Parlementaire qui a rappelé que la mesure est consignée dans une ordonnance conjointe du Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique et du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation. Mais, à sa grande surprise, certains chefs hiérarchiques exigent le retrait à la source.



Vue partielle des Membres du Gouvernement

Le Deuxième Vice-Président a avoué ne pas être au courant de cette situation. Néanmoins, il a nuancé les cas. Si l'employé accepte à son

gré de contribué et que par après il pousse des grognes, c'est qu'il n'est pas du tout patriote, a-t-il expliqué. Tout en reconnaissant la pénurie des médicaments, le Deuxième Vice-Président a tranquilisé. Le Gouvernement déploie ses efforts pour rétablir la situation, a-t-il confié. Il est également conscient des dégâts causés par le débordement de la rivière NYABAGERE à cause des travaux de réhabilitation qui se sont clôturés sans que le cours d'eau arrive à bon port, c'est-à-dire dans le lac TANGANYIKA. Les bailleurs ont promis de reprendre les travaux, a-t-il rassuré.

Pour les localités dont l'alimentation en eau potable ou en électricité demeure un casse-tête, le problème devrait être débattu au sein du conseil communal qui pourrait en faire la priorité pour l'usage du budget annuel de 500.000.000 FBU alloué à chaque commune. Certes, ce budget peut être insignifiant par rapport à ce projet costaud, mais l'essentiel est d'essayer. Le projet pourrait par exemple être échelonné sur trois ou quatre ans, le Gouvernement intervenant en dernier recours. A noter aussi que l'intercommunalité est reconnue. Par ailleurs, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a enregistré, à son actif, le mesurage et le bornage des terres domaniales et des parcelles des particuliers. Ainsi, à Gashikanywa, on a dénombré 250 terrains pour 633 ha ; à Kiganda, on en a inventorié 148 pour 647 ha et à Matana, 139 pour 609 ha. Sur cinq communes choisies, on a donc relevé 537 terrains domaniaux tandis que 1.135 parcelles des particuliers ont été bornées et mesurées.



Vue partielle des Parlementaires

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation ; le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; le Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sont sous la tutelle de la Deuxième Vice-Présidence. D'autres ministères du ressort du secteur socio-économique sont le Ministère des Postes, des Technologies, de l'In-

formation, de la Communication et des Médias ; le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et le Ministère de l'Énergie et des Mines. Pour clôturer la liste, il faut ajouter le Ministère du Développement communal ; le Ministère des Transports, des Travaux publics et de l'Équipement ; le Ministère des Droits de la Personne humaine, des Affaires sociales et du Genre ; et enfin, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Christine NAHIMANA

Commémoration du 24ème anniversaire de l'Assassinat du Président Cyprien NTARYAMIRA.

Le Burundi a célébré vendredi 6 avril 2018, le 24ème anniversaire de l'assassinat du Président NTARYAMIRA dans un crash d'avion au Rwanda.



Vue partielle des Hauts Dignitaires du pays au mausolée de Feu Président NTARYAMIRA

Différentes autorités du pays à commencer par le couple présidentiel, les membres du bureau du parlement et les parlementaires, les membres du gouvernement, les membres des corps de défense et de sécurité, les représentants du corps diplomatiques au Burundi et d'autres hauts cadres de l'Etat ont participé dans une messe organisé à la Cathédrale Régina Mundi, en la mémoire de feu Président NTARYAMIRA. Dans son homélie, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE a fait savoir que la commémoration de ce 24ème anniversaire arrive au moment où les chrétiens célèbrent encore la résurrection de Jésus Christ, qui est une victoire pour tout le monde entier.

Jésus est mort pour et a ressuscité pour nous aussi. Nous devons donc changer et afficher un bon comportement envers nos prochains. Parlant de l'assassinat du Président Cyprien NTARYAMIRA,

Monseigneur Evariste NGOYAGOYE a demandé que ces actes ignobles puissent être éradiqués dans tous les pays. Et cela dépendra de la bonne politique, de la cohabitation pacifique et l'engagement de tout un chacun de dire non à cette barbarie.



Vue de profil du Couple Présidentiel déposant des gerbes de fleurs sur la tombe de Feu Président NTARYAMIRA

Après la messe de requiem du feu Président NTARYAMIRA, les cérémonies se sont poursuivies à la tombe du Président NTARYAMIRA. Le couple présidentiel, le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat, les membres de la famille de feu Président NTARYAMIRA ainsi que les partis politiques agréés au Burundi ont déposé des gerbes de fleurs à sa tombe. Enfin, ils ont écouté le discours prononcé par le Président Cyprien NTARYAMIRA où il a recommandé la discipline dans tous les secteurs de la vie nationale.

Florine MUKESHIMANA

Prestation de serment des Membres du nouveau Gouvernement

Les Membres du nouveau Gouvernement burundais ont prêté serment devant le Parlement et Son Excellence le Président de la République mardi 24 avril 2018, à l'hémicycle de Kigobe.



Un des membres de la Cour Spécial des Terres et autres Biens signant devant le Bureau du Parlement

Devant le Président de la République et le Parlement, 21 ministres ont juré fidélité à la Charte de l'Unité Nationale, à la Constitution et à la loi.

En effet, l'article 133 de la Constitution du Burundi stipule : « Les membres du Gouvernement sont responsables devant le Président de la République. Lors de leur entrée en fonctions, les membres du Gouvernement prêtent solennellement le serment suivant devant le Parlement et le Président de la République :



Photo de famille du nouveau Gouvernement

« Devant le Président de la République, devant le Parlement, moi, (énoncer le nom), je jure fidélité à la Charte de l'Unité Nationale, à la Constitution et à la loi. Je m'engage à consacrer toutes mes forces à défendre les intérêts supérieurs de la nation, à promouvoir l'unité et la cohésion du peuple burundais, la paix et la justice sociales dans l'accomplissement des fonctions qui me sont confiées. Je m'engage à combattre toute idéologie et pratique de génocide et d'exclusion, et à promouvoir et défendre les droits et libertés de la personne et du citoyen ».

Cette prestation de serment s'est aussi déroulée conformément à l'article 228 de la Constitution de la République du Burundi, en son alinéa 5 : « La cour constitutionnelle est compétente pour recevoir le serment du Président de la République, des Vice-Présidents de la République et des membres du Gouvernement avant leur entrée en fonctions ».



Un des Membres du Gouvernement en train de prêter serment

Ainsi, à tour de rôle les 21 membres du nouveau Gouvernement ont d'abord prêté serment en levant la main droite et en tenant le drapeau dans la main gauche ; ensuite ils devront apposer leur signature devant les membres de la cour constitutionnelle.

Après le serment des membres du nouveau Gouvernement, c'était au tour de deux membres de la Cour Spéciale Terre et Autres Biens de prêter serment devant le Président de la République et le Parlement.



Vue partielle des Hauts Dignitaires présents dans les cérémonies

Signalons que des Invités de marque dont les Représentants du Corps diplomatique et consulaire, des hauts gradés de l'Armée et de la Police, les membres des différents Conseils spécialisés avaient répondu présents à cette cérémonie qui s'est clôturée par une prise de photo de famille.

Florine MUKESHIMANA

Visite officielle du Président du Parlement Panafricain au Burundi.

Le Président du Parlement Panafricain Très Honorable Roger NKODO DANG est en visite officiel au Burundi depuis le 24 au 25 avril 2018.



Le Premier Vice-Président du Sénat Burundais sert la main du visiteur

Il répond à l'invitation du Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal NYABENDA. Dans un point de presse qu'il a animé à son arrivée à l'Aéroport Internationale de Bujumbura le Président du Parlement Panafricain Très Honorable Roger NKODO DANG, a fait savoir que l'accueil qui lui a été réservé lors de son arrivée témoigne

la vraie situation qui règne au Burundi.

Il a constaté que ce qui est publié sur les réseaux sociaux en matière de la sécurité diffère de loin de la réalité sur terrain. Les pays africains ont presque les mêmes problèmes liés aux malentendus qui surgissent entre les hommes politiques sur un tel ou tel autre sujet a signifié le Très Honorable Roger NKODO DANG.

Ainsi un autre problème qui hante les pays de l'Afrique c'est le chômage, par conséquent les jeunes désœuvrés sont facilement manipulés par les politiciens pour leurs propres intérêts, a renchéri Très Honorable NKODO DANG renchéri, avant de clarifier qu'il faut à tout prix lutter contre le chômage.



Le Président du Parlement Panafricain répond aux questions de la presse.

Il a profité de cette occasion pour faire un clin d'œil à la presse burundaise qu'il faut offrir un bon service à la nation au lieu de la diffamer pour les intérêts de ceux qui veulent la détruire. Et d'ajouter que les réseaux sociaux, étant incontrôlés fragilisent des fois le fonctionnement des Etats via la publication des rumeurs et des mensonges.

Pétronie BUCUMI

Départ du Président du Parlement Panafricain

« Les pays africains devraient résoudre leurs problèmes à l'africaine avant de se tourner vers l'étranger » ; tel est le message livré par le Président du Parlement Panafricain mercredi 25 avril 2018 à l'Aéroport International de Bujumbura, au terme de sa visite de 48 heures au Burundi.



Le Président du Parlement Panafricain en train de s'exprimer devant la presse

Le Très Honorable Roger NKODO DANG a également promis de revenir afin de s'asseoir avec les autorités du pays dans le but d'analyser les différends burundais.

Par ailleurs, il reste confiant que l'issue des pourparlers sera favorable. Il fonde son espoir sur la culture de la démocratie qui s'enracine petit à petit en Afrique. Force, a-t-il démontré, est de constater que la démocratie en Afrique est seulement vieille de 30 ans ; alors qu'elle est centenaire en Grande-Bretagne et bicentenaire aux Etats-Unis d'Amérique. Pourtant, les problèmes subsistent même dans ces vieilles démocraties, a-t-il révélé comme pour démontrer que la situation en Afrique est compréhensible.



Passage dans la haie d'honneur

Certes, a-t-il renchéri, un élève ne peut pas dépasser ses maîtres. La démocratie en Afrique a été imposée, a-t-il déploré avant d'ajouter que le peuple n'a pas eu le temps de s'imprégner de la culture démocratique. Même les partis politiques recourent encore sur la reconnaissance du leader, on vote encore la personne, a-t-il expliqué comme pour illustrer ses propos. Néanmoins, dans un climat apaisé, les protagonistes s'asseyent ensemble et règlent leurs problèmes à l'intérieur.

Christine NAHIMANA

Arrivée au Burundi du Président en exercice de l'Union Parlementaire Africaine.



Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi accueillant le Président en exercice de l'UPA

Le Président en exercice de l'Union Parlementaire Africaine, UPA en sigle, et Président de l'Assemblée Nationale de la Guinée Bissau Très Honorable Cipriano CASSAMA, est arrivé dimanche le 20 mai 2018 au Burundi. Il a été accueilli à l'aéroport International de Bujumbura par le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi Très Honorable Pascal NYABENDA. Très Honorable Cipriano CASSAMA vient diriger les travaux de la 72ème session du Comité Exécutif de l'UPA qui se tiendra au Burundi du 22 au 23 mai 2018.



Les deux personnalités s'adressant à la presse

S'adressant à la presse, le Président en exercice de l'UPA a indiqué qu'en plus de participer à cette session de l'UPA, il vient exprimer sa fraternité au Burundi et exprimer tout le soutien de l'UPA au peuple burundais. Très Honorable Cipriano CASSAMA a aussi fait savoir qu'il est conscient de l'incompréhension dont fait objet le Burundi de la part de certaines organisations internationales. Il a promis qu'avec les partenaires de l'UPA, dont l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, ils vont faire une déclaration forte en faveur du Burundi au niveau l'Union Européenne et de l'Union Africaine, et que le Burundi est un pays à soutenir.

De son côté, le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi Très Honorable Pascal NYABENDA, a remercié le Président en exercice de l'UPA pour avoir plaidé personnellement pour que la 72ème

session de l'UPA ait lieu au Burundi. Il l'a aussi remercié pour avoir promis d'être un bon ambassadeur du Burundi aux côtés de l'Union Africaine et de l'Union Européenne et a rappelé que le Président du Parlement Panafricain a aussi promis de soutenir le Burundi auprès de ces organisations.

Arlette AKIMANA

SEMINAIRES ET ATELIERS

Remise officielle des certificats aux bénéficiaires de la formation en Légistique.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de remettre les certificats aux Parlementaires.

Mettre en pratique et partager avec les collègues les connaissances acquises en formation en Légistique, tel est le vœu du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale. L'Honorable Agathon RWASA l'a exprimé dans le hall de l'ensemble de l'Assemblée nationale mardi 20 février 2018 quand il procédait à la remise officielle des certificats aux 272 bénéficiaires de la formation en Légistique, une formation qui a été financée par la Confédération suisse.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance

Cette formation qui s'est déroulée en deux temps à Gitega et à Bujumbura sur la période du 10 au 24 octobre 2017 a rassemblé les cadres de différents horizons. A côté des Parlementaires et du personnel d'appui des deux Chambres, les autres bénéficiaires

étaient des militaires, les autres encore étaient du ressort de l'Institution de l'Ombudsman et du Service National de Législation.

Pour madame Christelle MELLY, Conseiller politique de la Suisse au Burundi, son pays est très attachée à la Légistique qui y est apparue au 19ème siècle.



Vue partielle de ceux qui ont bénéficié des certificats

Cette première formation vient matérialisée le partenariat entre le Burundi et la Suisse qui a démarré depuis mars 2017, a-t-elle confié avant de rassurer que d'autres thématiques importantes seront abordées au cours des formations ultérieures. Au terme de cette cérémonie, un verre d'amitié a été partagé dans les enceintes de l'Assemblée Nationale.

Christine NAHIMANA

PROJETS DE LOI ADOPTES

Analyse et adoption du projet de loi portant sur la Gestion des Pesticides au Burundi

Voté à l'unanimité, le Projet de loi portant sur la Gestion des Pesticides au Burundi a été l'objet de la séance plénière de ce mercredi 7 mars 2018.

Mettre sur place un instrument juridique adéquat concernant les pesticides, donc une législation fondée sur des normes qui déterminent pour chaque substance chimique des modalités d'emploi autorisées et inoffensives en vue d'améliorer l'agriculture sans affecter négativement la santé publique, tel est le but principal de la modification de cette loi, comme l'a signalé Docteur Déo Guide RUREMA le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, qui a représenté le Gouvernement dans cette plénière.



Les Membres du Bureau votant à main levée

Il souhaite que la mise en place d'un instrument juridique de gestion des pesticides permette d'introduire dans l'ordre juridique interne burundais les prescriptions pertinentes contenues dans les différents instruments juridiques internationaux.

Très Honorable Pascal NYABENDA a voulu savoir comment protéger les abeilles qui, souvent, puisent du miel dans des fleurs où les pesticides sont injectés. La vie humaine n'est pas écartée des conséquences nocives de ces pesticides d'autant plus que la population aura à utiliser les objets que contenaient ces pesticides si une fois elle les trouve au marché s'est inquiet le Président de l'Assemblée Nationale avant de demande ce que le Ministère envisage pour protéger la population.



Le représentant du gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés

Déo Guide RUREMA n'a pas nié que les abeilles soient menacées. Jadis les abeilles étaient gardées tout près des domiciles où les pesticides ne sont pas utilisés. Des recherches sont en cours pour voir comment lier l'élevage des abeilles et la culture des fleurs et des arbres fruitiers pour qu'ils puisent dans ces derniers au lieu d'aller puiser dans les fleurs d'haricots contenant les pesticides.

Concernant la distribution de l'engrais chimique le Ministre de l'agriculture et de l'élevage a fait savoir que l'engrais est en train d'être distribué pour la saison culturale B. Les honorables Députés ont voulu savoir la lutte utilisée pour maîtriser les insectes qui ont depuis longtemps menacés

les eucalyptus. La lutte chimique réagit directement sur l'environnement alors que la lutte biologique agit lentement. Même si la lutte chimique constitue des conséquences néfastes, il arrive que le ministère choisisse cette lutte mais quelques fois ils utilisent les deux méthodes à la fois.



vue partielle des Honorables Députés votant à main levée.

S'agissant du mécanisme de suivi de la vente illécite des pesticides, Ministre Déo Guide RUREMA a fait savoir que c'est un travail qui n'est pas aussi facile. Et d'ajouter que le Ministère essaie de faire son mieux mais en vain, car les commerçants qui font ce commerce utilisent de malice à tel point que il est difficile de les attraper. Il faut que leurs consciences les travaillent afin qu'ils puissent mettre en avant l'esprit patriotique.

Pétronie BUCUMI

Analyse et adoption du Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé au Burundi.



Le Ministre de la Santé Publique et de la lutte contre le VIH/SIDA présentant l'exposé des motifs

« Il est institué une Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments à usage humain. Cette autorité est érigée en une Administration Personnalisée de l'Etat placée sous la tutelle du Ministre ayant la santé publique dans ses attributions ». C'est l'une des innovations contenues dans le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé au Burundi, un projet qui a été analysé et adopté à l'unanimité

au cours de la séance plénière de mardi 13 mars 2018.

La révision du décret-loi n°1/16 du 17 mai 1982 portant Code de la santé publique du Burundi, a révélé, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida, s'inscrit dans le cadre du renforcement des prérogatives du Ministère ayant en charge la santé publique et la lutte contre le Sida afin qu'il soit capable de garantir à la population un système de santé solide et fiable en lui permettant de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu. Le Docteur Josiane NIJIMBERE devrait aussi clarifier que le projet de loi avait été scindé en trois Livres. Et de détailler :

- Le Livre I : projet de loi portant Code de l'offre des soins et services de santé au Burundi ;
- Le Livre II : projet de loi portant réglementation du médicament, l'exercice de la pharmacie, la profession d'opticien et l'art des tradipraticiens ;
- Le Livre III : projet de loi portant Code d'hygiène et assainissement au Burundi.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

L'article 211, au point 13, a fait remarquer la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Ratriement, de l'Egalite des Chances et de la Lutte contre le Sida, évoque : « la prescription des normes de qualité en ce qui concerne les produits fabriqués, destinés à être fabriqués ou importés vers le Burundi ou exportés à partir du Burundi ».

A ce que l'on sache, cela relève de la compétence du Bureau Burundais de Normalisation (BBN). Cela ne risque-t-il pas de créer les conflits entre le BBN et la future autorité de régulation ?, s'est-elle inquiétée avant de demander, à l'heure actuelle, comment se fait le contrôle des Aliments et Médicaments produits localement ou importés ?

Il n'y a pas de conflit apparent, a tranquilisé le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Toutefois, a nuancé le Docteur Josiane NIJIMBERE, comme certaines activités sont assurées par les services du Ministère en charge de la santé publique dans ses attributions et d'autres par le BBN relevant du Ministère ayant le Commerce dans ses attributions, il faut des améliorations pour le bien être de la population, a-t-elle conclu avant d'inviter le Législateur à clarifier la compétence des uns et des autres pour éviter d'éventuels chevauchements entre les deux structures étatiques émanant d'un seul Gouvernement.



Les Honorables Députés votant à main levée

Le Membre du Gouvernement devrait aussi rassurer les Députés que le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge est en cours de réhabilitation. Alors qu'il fut un temps où tous les examens étaient analysés au service de laboratoire du CHUK, cette institution s'est éteinte à petit feu jusqu'à tomber dans les ruines, a-t-elle rappelé avec regret. Aujourd'hui une commission a été mise sur pied pour analyser les modalités de redresser le CHUK dans un délai ne dépassant pas deux semaines.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Système National de Paiement.

Voté à l'unanimité, le Projet de loi portant Système National de Paiement a été l'objet de la séance plénière de jeudi 15 mars 2018.



Les Honorables Députés en train de voter à main levée

Le projet de loi constitue une première étape dans l'objectif de réglementer le Système de paiement et ses sous-systèmes, a expliqué, dans son exposé des motifs le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation qui a cité entre autres le Système automatique de télé-compensation ou Automated Clearing House (ACH) en anglais et le Système de Règlement Brut en Temps Réel ou Real Time Gross Settlement (RTGS) en anglais.

En effet, a renchéri le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO, il n'existait, jusqu'à ce jour, aucun cadre légal régissant les systèmes de paiement au Burundi. Et de se réjouir que le présent projet de loi vient combler ce vide juridique. Qui plus est, a-t-il poursuivi, ses dispositions tiennent compte des standards internationaux et des bonnes pratiques en la matière, tels qu'ils sont édictés par la Banque des Règlements Internationaux (B.R.I.) de Bâle en Suisse.

L'objectif spécifique poursuivi par le projet de loi, a ajouté l'Envoyé du Gouvernement, est de renforcer l'infrastructure financière en général et de maintenir la stabilité financière au Burundi ; ainsi que la confiance dans les Systèmes et moyens de paiement en particulier.

Par ailleurs, le caractère financier, l'harmonisation du cadre légal des systèmes de paiement au sein de l'EAC, la nature des systèmes de paiement et de règlement et le caractère dérogatoire vis-à-vis des lois existantes, a détaillé le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification, sont les motifs qui militent à faire de ce texte une loi.



Le Ministre des Finances répondant aux questions des Honorables Députés

Quelle est la valeur ajoutée de ce projet de loi pour la population burundaise, a voulu savoir la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification qui a été saisie au fond.

Et le Ministre Domitien NDIHOKUBWAYO d'énu-

mérer quelques avantages dont :

- passer du traitement manuel au traitement automatisé des opérations de paiement et de règlement, ce qui accroît la rapidité du dénouement des opérations ;
- réduire sensiblement le temps de règlement des chèques en compensation qui passera de plus ou moins 4 jours à un jour au maximum ;
- sécuriser au maximum les transactions traitées à travers les systèmes et ainsi accroître la confiance des utilisateurs ;
- redynamiser et accroître les échanges commerciaux intra régionaux (EAC et COMESA) ;
- mettre en place l'interopérabilité des cartes de paiement tant au niveau national, régional et international ;
- accroître l'inclusion financière qui favorise l'accès des populations rurales non bancarisées aux services financiers et bancaires classiques via les opérations de transfert des fonds entre les comptes bancaires et les téléphones mobiles et vice-versa ;
- réduire la circulation et l'usage du cash dans les transactions commerciales.



Les Membres du Bureau votant à main levée

Malgré cette assurance, la plénière s'est inquiétée du caractère proportionnel entre le développement de la technologie et la « performance » du cambriolage. Quelles sont les balises pour minimiser ces forfaits ?, a interrogé la plénière.

Les crimes se commettent aussi dans un système informatisé, a reconnu le Membre du Gouvernement qui a quand même tranquilisé que les opérations bancaires sont surveillées à chaque seconde. Il a par la même occasion démontré que le délestage électrique figure dans le passé. La

REGIDESO se plaint plutôt du manque de clients qui consomment sa production en énergie électrique, a-t-il confié.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Code d'Hygiène et Assainissement au Burundi.

Les installations à haute tension, les antennes de téléphones mobiles et fixes doivent être installées en dehors des zones résidentielles, comme le stipule l'article 171 du Projet de loi portant Code d'Hygiène et Assainissement au Burundi, un Projet de loi qui était sous étude lors de la séance plénière de vendredi 16 mars 2018 et qui a été adoptée à l'unanimité.



Vue partielle des Honorables Députés votant à main levée

Pour le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, les nouvelles installations devront se conformer désormais à cette disposition. Quant aux anciennes installations, des pourparlers seront entrepris avec les entreprises concernées pour leur déplacement en dehors des zones résidentielles.

Constituant le Livre III, le Projet de Loi portant Code d'Hygiène et Assainissement au Burundi forme le Projet de Loi portant Code de Santé Publique. Pour rappel, le Livre I relatif au Projet de Loi portant Code de l'Offre des Soins et Service de Santé au Burundi a été adopté à l'unanimité au cours de la séance plénière de mardi 12 mars 2018. Quant au Livre II concernant le Projet de Loi portant Réglementation du Médicament, l'Exercice de la Pharmacie, la Profession d'Opticien et l'Art des Tradipraticiens, il requiert l'expérience des pays dont le métier des Tradipraticiens connaît un stade avancé, si on en croit les propos du Président de l'Assemblée Nationale.



Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le VIH/SIDA présentant l'exposé des motifs dudit projet de loi

Le présent Code de l'Hygiène et d'Assainissement du Burundi, a donc expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, rentre dans la droite ligne du Gouvernement en général et de la politique du ministère ayant la santé publique dans ses attributions en particulier de sensibiliser la population à respecter les règles d'hygiène publique concernant la salubrité des maisons, des villages et des villes, surtout la voie publique, l'hygiène alimentaire, l'hygiène de l'eau, l'hygiène industrielle, l'hygiène des matières et des eaux usées, le contrôle des vecteurs, la médecine préventive, la lutte contre les grandes endémies, l'hygiène de la mère et de l'enfant, nul doute que la santé de tous et individuelles sera sauvegardée et améliorée.

De plus, a enchaîné le Docteur Josiane NIJIMBERE, ce texte de loi est aussi en conformité avec le Règlement Sanitaire International (RSI 2005) de l'OMS dont l'objet et la portée consistent à : prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles aux trafics et au commerce internationaux ».

La plénière a lancé un cri d'alarme à propos de l'insalubrité au marché dit de Cotebu. Acôté d'une montagne d'immondices, il existe un canal à ciel ouvert qui transporte les déchets des latrines du Quartier V à Ngagara et qui contourne ce marché avant de se déverser dans la Ntakangwa. Les plus zélés puisent cette eau sale pour servir de fumier pour les amarantes dans leur lopin de terre dans les marais de la Ntakangwa, a averti un Député.



Vue partielle des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant création d'un Corps des Volontaires burundais.

Les Jeunes burundais sont prêts à apporter un coup de main dans les travaux de volontariats, à la réconciliation, au rétablissement et au développement de leur pays. C'est ce qu'a indiqué le Ministre ayant la jeunesse dans ses attributions dans son exposé de motif expliquant le projet de loi portant création d'un corps des volontaires burundais. C'était ce mercredi le 4 avril 2018 lors d'une séance plénière.



Les membres du bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée.

Les Honorables Députés ont soulevé leurs inquiétudes liées à la gestion de ces volontaires par les institutions qui les accueilleront et surtout en cas de méconduite sur les lieux de travail d'autant plus qu'ils ne seront pas traités de la même manière que les employés. Est-ce que n'y aura-il pas tendance de repousser ou même de chasser les employés rémunérés avec la présence de ces volontaires surtout dans les institutions privées ? Se sont interrogés les Honorables Députés.

Le Ministre HITIMANA Jean-Bosco a expliqué que ces volontaires seront gérés au niveau du centre national du volontariat du Burundi mis en place par un décret. S'agissant de l'inquiétude des Honorables Députés liées à tendance de privilégier

les volontaires, il a expliqué qu'il y aura une lettre d'engagement qui établira les relations entre le volontaire affecté à une structure d'accueil ainsi que le centre national du volontariat du Burundi.



Le Ministre de la jeunesse et sport répondant aux questions des Honorables Députés.

Le Ministre HITIMANA Jean-Bosco a fait savoir qu'il n'y aura pas de salaire destiné à ces jeunes volontaires, seulement ils vont recevoir un encouragement. Cette innovation dans l'espace institutionnelle permettra à bien gérer les jeunes qualifiés et ces derniers actuellement sans-emploi en bénéficieront la possibilité d'avoir des expériences dans des activités structurées.

Les représentants du peuple ont voulu connaître le ressort de ces jeunes après trois ans de service. Le Ministre de la jeunesse a répondu que le centre national du volontariat du Burundi s'en chargera. C'est pourquoi il a proposé que ce centre puisse avoir une autonomie de gestion afin de pouvoir résoudre toutes ces petites questions.



vue partielle des Honorables Députés votant à main levée.

Les Honorables Députés ont proposé que pour les étrangers, ils doivent impérativement une nationalité burundaise pour être un volontaire burundais. Ainsi, le titre de ce projet de loi a été amendé et est devenu « ...Un projet de Loi Portant création d'un Corps des Volontaires burundais ». Après une analyse approfondie, de ce projet de loi portant création d'un corps des volontaires burundais, a été adopté à l'unanimité par 102 Honorables Députés qui étaient présents dans l'hémicycle.

Pétronie BUCUMI

Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 8 mai 1993.

Voté à l'unanimité des Députés présents, le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 8 mai 1993 a été l'objet de la séance plénière de jeudi 12 avril 2018, séance présidée par l'Honorable Agathon RWASA, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale.



Les Honorables Députés votant à main levée

La valeur ajoutée de ce projet de loi est que le Burundi pourra contracter des crédits auprès de cette banque, a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification.

Le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a aussi détaillé les projets prioritaires déjà identifiés. C'est notamment l'appui aux besoins en importations prioritaires à travers les lignes de crédit et un programme de relance et de diversification de l'Economie Nationale suivant les priorités identifiées par le Gouvernement dans le Plan National de Développement incluant notamment la modernisation de l'Agriculture, le développement du commerce intérieur et l'industrialisation.

La Commission des Comptes publics et des Finances, des Affaires économiques et de la Planification qui a été saisie au fond s'est étonnée du retard enregistré entre la signature et la ratification de cet Accord.



Les Membres du Bureau votant à main levée

Depuis 1993 à 2003, a rappelé l'Envoyé du Gouvernement, le Burundi était dans une situation qui ne lui permettait pas d'adhérer à d'autres institutions. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, l'adhésion à une nouvelle structure, institution ou banque, nécessite une contribution. Or, a-t-il nuancé, la première chose à faire lorsqu'on sort de la crise est de voir comment relancer l'économie nationale. Etant donné que le Burundi avait beaucoup de défis, a-t-il expliqué, il fallait du temps pour analyser l'offre de cette banque, pour voir ce que notre pays peut tirer comme profits.

Se basant sur la pénurie de devises qui est à la une, un Député a voulu savoir si cette Ratification apportera une plus-value. Ce n'est pas la banque qui génère des devises, mais plutôt l'économie du pays à travers les projets de développement, a expliqué l'Invité du jour.

Occupant la catégorie A, le Burundi investira dès son entrée à hauteur de 100 actions, représentant un montant de 3.093.850.800 FBU.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Révision du Code de Procédure pénale.

La perquisition de nuit autorisée et le mandat de perquisition non requis figurent parmi les innovations contenues dans le Projet de loi portant Révision du Code de procédure pénale.



Vue partielle des Membres du Bureau en train de voter

C'est ce qu'a révélé mercredi 18 avril 2018, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Maître Aimée Laurentine KANYANA a expliqué que ces nouvelles règles dérogoires au droit commun de la procédure pénale sont dictées par l'évolution de la criminalité.

Il est prévu également, a poursuivi l'Envoyée du Gouvernement, la perquisition collective et la perquisition numérique. En vue de garantir les droits de l'homme, a-t-elle tranquilisé, tous ces moyens d'investigation se dérouleront sous l'œil vigilant du Ministère public. Des pouvoirs nouveaux, a-t-elle renchéri, sont donnés aux enquêteurs pour mener à bien leurs missions. Et d'énumérer l'observation, l'infiltration, la livraison surveillée, les interceptions de correspondances émises par la voie des télécommunications, la captation des données informatiques, des sonorisations, des fixations d'images de certains lieux ou véhicules.

Par ailleurs, a-t-elle clarifié, la proposition de l'introduction dans l'arsenal juridique burundais de nouvelles règles dérogoires au droit commun n'a pas pour origine l'augmentation du taux de la criminalité, mais plutôt sa spécialisation. En effet, a-t-elle expliqué, face aux délinquants aguerris, il faut développer de nouvelles règles et de nouvelles méthodes d'investigations permettant de rassembler facilement les preuves des crimes, en arrêter les auteurs après identification de ces derniers. Il faut coûte que coûte lutter contre ces infractions quel que soit leur nombre, a-t-elle conclu comme pour justifier l'urgence de cette révision.

Pour rappel, le Code de procédure pénale du Burundi est actuellement régi par la loi n°1/10 du 3 avril 2013.



Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux présentant son exposé des motifs

La notion de « citation directe », croit savoir la Commission Justice et Droits de la Personne Humaine qui a été saisie au fond, est une pratique nouvelle dans la procédure pénale. Quelles sont les motivations qui ont poussé à introduire cette pratique ?, a-t-elle interrogé.

Avant de s'exécuter, Maître Aimée Laurentine KANYANA a d'abord clarifié les termes. La citation directe, a-t-elle défini, est une procédure qui permet de faire comparaître rapidement l'auteur d'une infraction devant les tribunaux. L'avantage de cette procédure, a-t-elle démontré, est que l'auteur de l'infraction sera cité devant la juridiction de jugement sans que le plaignant ne dépende de l'opportunité des poursuites du Procureur de la République. L'autre avantage, a-t-elle ajouté, est que cette procédure est rapide car elle évite toute phase d'instruction. Néanmoins, a-t-elle nuancé, cette notion n'est pas nouvelle car elle est prévue dans un certain nombre de dispositions du Code de procédure pénale en vigueur sans beaucoup de détails.

Force est de constater que cette révision vient régulariser les délits qui se commettaient auparavant, a fait remarquer la plénière qui a illustré cette assertion par le cas de la perquisition en fouille qui était de mise. Le Membre opérait déjà et du Code de procédure pénale. Tel délit est consigné dans tel article et est sanctionné par tel autre article.

Tout en reconnaissant que la perquisition collective s'opérait déjà, elle a avoué que la population ne percevait pas d'un bon œil cette pratique qui, des fois, risquait de dégénérer en soulèvement.

La perquisition de nuit a également inquiétée plus d'un Député. Les multiples sources de conflits qui opposent les citoyens, des conflits fonciers, des conflits aux mobiles politiques. Différentes sortes de montage sont possibles pour inciter la police à faire une perquisition au domicile d'un innocent, a

démontré la plénière. Cette dernière a aussi craint que ceux qui assurent la perquisition ne s'amènent plutôt avec du matériel pour accuser par après le propriétaire de la maison. Maître Aimée Laurentine KANYANA a calmé les esprits des uns et des autres. Comme la population burundaise a voté les Parlementaires sur base de confiance, ces derniers devraient aussi placer leur confiance aux agents de l'ordre public.

La plénière a aussi décrié la pratique d'un procureur qui livre par voie téléphone le mandat de perquisition à un policier. Dans le cas d'espèce, où se trouve la preuve ? Maintenant que les techniques sont développées, où on assiste à des gens qui imitent à merveille la voix des autres, qui croire dans ce cas ?



Vue de profil des Honorables Députés en train de voter

Le mieux, a proposé un Député est que le ministère public mette à la disposition du public un numéro vert pour s'assurer de la véracité de ce mandat de perquisition. La plénière a aussi recommandé des textes d'application infaillibles. Elle a aussi souhaité que cette révision soit vulgarisée et traduite en langue nationale.

Notons que l'analyse de ce Projet de loi a été un travail de longue haleine. La plénière qui s'est en effet réunie à 11h00 a clôturé ses travaux vers 18h00. En fin de compte, le Projet de loi portant Révision du Code de Procédure pénale a été voté à raison de 83.3%, soit 90 voix POUR, 0 voix ABSTENTION et 22 voix CONTRE.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N°TFOA4223 d'un montant de USD 3312858,85 entre la République du Burundi et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/ Association Internationale pour le Développement, relatif au Financement du Projet Hydroélectrique de JIJI et MULEMBWE (BJMHP-SDTF GRANT NUMBER TFOA4223) signé à Bujumbura en date du 19 décembre 2017.

32,5 MW et 17 MW, telles sont les puissances respectifs des aménagements hydroélectriques qui seront construits aux sites de Jiji et Mulembwe, c'est en province de Bururi, au sud du Burundi pour un montant de 3.312.858,85 Dollars Américains.



Le Ministre de l'Energie et des Mines présentant l'exposé des motifs

C'est ce qu'a confié jeudi 19 avril 2018, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Energie et des Mines. L'Ingénieur Côme MANIRAKIZA expliquait en effet le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N°TFOA4223 d'un montant de USD 3312858,85 entre la République du Burundi et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/ Association Internationale pour le Développement, relatif au Financement du Projet Hydroélectrique de JIJI et MULEMBWE (BJMHP-SDTF GRANT NUMBER TFOA4223) signé à Bujumbura en date du 19 décembre 2017, un Projet de loi qui a été voté à l'unanimité.

Le projet dont le coût est estimé à 270, 40 Dollars Américains est supporté par six intervenants, a poursuivi le Membre du Gouvernement qui a ainsi détaillé : Banque Mondiale, à raison de 100 millions de Dollars Américains ; Banque Européenne d'Investissement, 95 millions de Dollars Américains ; Union Européenne, 36,60 millions de Dollars Américains ; Banque Africaine de Développement, 22 millions de Dollars Américains ; le Gouvernement du Burundi, 14,30 millions de Dol-

lars Américains ; et REGIDESO, 2,50 millions de Dollars Américains.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

Et de signaler que pour la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, les accords de financement sont déjà signés et ratifiés par le Parlement.

Dans tout projet de mise en place d'une infrastructure de grande envergure, a rappelé la Commission des Comptes publics et des Finances, des Affaires économiques et de la Planification saisie au fond, est toujours prévu un montant relatif à l'indemnisation. Qu'en est-il de ce projet ?, a-t-elle voulu savoir.

Selon le Représentant du Gouvernement, la part de contrepartie du Gouvernement est de 14,3 millions de Dollars Américains pour la mise en œuvre des plans d'actions de réinstallation. Le Gouvernement a déjà versé sur le compte du projet un montant de 12.809.798.0000FBU, a-t-il poursuivi avant de préciser que les indemnisations commencent avec le mois de Mai 2018.



Vue de profil des Honorables Députés

Parmi les intervenants figurent l'Union Européenne alors que ce partenaire s'est désisté suite au troisième mandat du Président de la République, a fait remarquer la plénière qui a demandé l'assurance du Gouvernement quant au déblocage de fonds par cette Institution.

Pour le Ministre de l'Energie et des Mines, le Projet a démarré bien avant les insurrections de 2015. Qui plus est, l'Union Européenne n'est pas le seul intervenant. Ce caractère collégial annule du coup les inquiétudes selon lesquelles la Banque Mondiale met du temps avant de décaisser ses fonds.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Modification de la Loi N°1/15 du 9 Mai 2015 régissant la Presse au Burundi.

La Carte de presse n'est pas d'usage au Burundi et ce, faute d'un texte de référence, s'est plaint jeudi 19 avril 2018, dans son exposé des motifs, le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias. Pourtant, s'est étonné l'Honorable Nestor BANKUMUKUNZI, elle est prévue à la fois dans l'actuelle Loi régissant la Presse et dans la Loi Organique du Conseil National de la Communication.



Vue partielle des Honorables Députés en train de voter

Par manque de ladite Carte, a-t-il poursuivi, des malentendus s'observent quotidiennement entre certains agents de l'administration et/ou de l'ordre public d'une part, et des journalistes dans leur profession, d'autre part. C'est pour toutes ces lacunes que le Projet de loi portant Modification de la Loi N°1/15 du 9 Mai 2015 régissant la Presse au Burundi a été adopté à l'unanimité après des discussions longues et houleuses.

En effet, les articles 7,8, et 9 ont vivement nourri les débats.

L'article 7 stipule : « Au sens de la présente loi, est journaliste professionnel toute personne titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat au moins délivré par une école ou un institut de formation en journalisme légalement reconnu, justifiant d'une

expérience pratique d'au moins deux (2) ans dans le secteur des médias, et dont l'activité principale consiste à collecter, traiter et transmettre les nouvelles, informations et opinions du public.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en train de voter

Peut également prétendre à ce statut de journaliste professionnel, toute personne titulaire d'un tout autre diplôme de niveau baccalauréat au moins couplé d'un stage de formation certifié en journalisme ou pouvant justifier qu'elle a exercé le métier, d'une manière permanente et pendant trois années consécutives au moins, dans une entreprise de presse écrite, audiovisuelle, électronique ou un quelconque métier assimilé ».

Quant à l'article 8, il définit le technicien en ces termes : « Est technicien de l'information, toute personne diplômée d'une école de formation aux métiers de technicien ou d'ingénieur, qui exerce d'une façon régulière et rétribuée dans une ou plusieurs entreprises de presse, quel que soit son statut juridique, et en tirer l'essentiel de ses ressources ».



Le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias présentant son exposé des motifs

L'article 9, qui a été en fin de compte supprimé, était ainsi libellé : « Les journalistes et techniciens en fonction justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la presse ne sont pas concernés par les articles 7 à 8 ci-dessus ».

Au moment où le pays est confronté au problème de chômage des jeunes, la plénière a jugé que les articles 7 et 8 ajoutent le drame au drame. Elle a finalement écourté pour l'article 7 l'expérience

pratique, de deux ans à six mois. Le niveau d'études pour les deux articles 7 et 8 é aussi été un autre pomme de discorde.

Christine NAHIMANA

CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Vers la mise en place d'une loi pharmaceutique et une autorité de régulation des médicaments et aliments au Burundi



Honorable Felix NIRAGIRA présentant le rapport devant la plénière

Mardi 13 février 2018, l'Assemblée Nationale s'est réunie en plénière pour suivre un rapport synthèse du voyage d'étude effectué à Dar-es-Salaam et à Dodoma, en République Unie de la Tanzanie, du 20 au 23 décembre 2017. En effet, dans le cadre de la Promulgation de la Loi Pharmaceutique et la Mise en place de l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments (ABREMA), le Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine a organisé un voyage d'étude à l'endroit de quelques Honorables Députés de l'Assemblée Nationale du Burundi pour se rendre compte du fonctionnement de l'Autorité Tanzanienne de Régulation des Médicaments et des Aliments (TFDA) et s'imprégner de ses bonnes pratiques en matière de régulation des aliments et des médicaments. Ont pris part aussi à ce voyage d'études les experts des ministères sectoriels. Comme l'a fait savoir Honorable Félix NIRAGIRA Président de la Commission Permanente de la Justice et des Droits de la Personne Humaine, l'objectif de ce voyage d'étude était de permettre aux Parlementaires d'acquérir des connaissances et bonnes pratiques sur le fonctionnement de l'Autorité Tanzanienne de Régulation des Médicaments et

des Aliments (TFDA) ainsi que ses interactions professionnelles avec ses partenaires.



Vue des membres du bureau lors de la plénière

En effet, dans le but de mettre en œuvre le Projet régional sur l'Harmonisation de la Régulation des Médicaments au sein de la Communauté Est Africaine (EAC-MRH), le Conseil des Ministres de la Communauté Est Africaine a exhorté les Pays Partenaires de cette Communauté de réviser, amender et mettre à jour leurs Lois et Réglementations Pharmaceutiques afin de mettre en place des Autorités Nationales de Régulation des Médicaments et des Aliments fortes et semi-autonomes respectant les Directives de l'Organisation Mondiale de la Santé et les Bonnes Pratiques de Fabrication, de l'importation, de la conservation, de l'analyse de la qualité et de la vente des médicaments. En conséquence, a indiqué l'Honorable Felix NIRAGIRA qui a présenté le rapport en plénière, tous les autres Pays Partenaires de la Communauté Est Africaine ont déjà mis en œuvre les Décisions du Conseil des Ministres de la Communauté Est Africaine, sauf la République du Burundi et la République du Sud Soudan qui a adhéré à la Communauté Est Africaine en 2016.

Le Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine veut donc appuyer la République du Burundi en vue d'accélérer le processus de promulgation de la Loi Pharmaceutique, qui est pour l'instant sur la table de l'Assemblée Nationale, et de la Mise en place de l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments (ABREMA), qui devra fonctionner comme institution semi-autonome, légalement établie pour surveiller la régulation effective des aliments et des produits médicaux au Burundi en accord avec les directives sur les bonnes pratiques régionales et internationales de fabrication des médicaments.



Vue partielle de la plénière lors de la présentation du rapport

L'expérience acquise par les Honorables Députés permettra donc de contribuer dans l'adoption de la Loi pharmaceutique et la mise place d'une Autorité de régulation des Médicaments et des Aliments au Burundi. Étant donné que le temps de ce voyage était court, les Honorables Députés ont demandé à ce qu'un autre groupe puisse faire ce voyage dans un autre pays de la Communauté Est Africaine pour avoir plus de données. Le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA a promis que dans peu de jours ce groupe sera envoyé pour l'analyse et l'adoption du Projet de Loi pharmaceutique burundaise.

Dans leurs interventions, les Honorables Députés ont fait savoir qu'il faut faire bien attention pour qu'il y ait pas de chevauchement entre le Bureau Burundais pour la normalisation et l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments d'une part et le Ministère de la santé, le Ministère du Commerce et de l'Industrie ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage d'une autre part.

Signalons qu'en date du 06 décembre 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a reçu en audience une délégation technique du Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine conduite par le Secrétaire Général de l'EAC Libérat MPFUMUKEKO. La délégation qui venait plaider pour l'accélération du processus d'analyse et d'adoption du projet de loi pharmaceutique et la mise en place d'une autorité de régulation des médicaments et aliments au Burundi.

Florine MUKESHIMANA

L'ombudsman Burundais présente son rapport annuel pour 2017



L'ombudsman Burundais présentant le rapport annuel de son institution

Les services administratifs qui jugent à tort que l'Institution de l'ombudsman s'ingère dans leurs affaires, les responsables qui traitent leur poste comme des propriétés privées, les nouvelles autorités qui instaurent leurs pratiques en ignorant les activités de leurs prédécesseurs, tels sont les constatations de l'ombudsman Burundais.

L'Honorable Edouard NDUWIMANA qui souhaite aussi que les lois régissant certains organes de l'administration publique soient amendées l'a révélé au cours de la séance plénière de mardi 27 février 2018 quand il présentait son rapport annuel pour 2017. Par ailleurs l'Office du Médiateur de la République appelle les Burundais qui ont fui le pays à rentrer au bercail car, juge-t-il, l'exil profite au pays d'accueil qui en fait l'investissement.

En matière de médiation, l'Institution de l'Ombudsman a reçu au total 4234 réclamations dont 1696 cas, soit 40.5%, émanant du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux et 1615 cas, c'est-à-dire 38.14% provenant du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Les Députés se sont intéressés au dossier du licenciement illégal des employés de l'Hôpital Prince Régent Charles. Une vingtaine de personnes engagées depuis quatre mois ont en effet été révoquées par une autorité entrante. Elles ont trouvé gain de cause auprès de l'Institution de l'Ombudsman qui a d'ailleurs convoqué l'administration de l'Hôpital. Chose étonnante, des sanctions ont été prises à l'encontre de ceux qui ont pris la mesure de révoquer ce personnel mais ce dernier n'a pas regagné le service. Pourtant, la médiation avait proposé non seulement de réintégrer ces personnes dans leurs fonctions mais aussi d'assurer leur rémunération pour les jours qu'ils avaient prestés.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Qu'est-ce qui advient lorsque les recommandations de l'Ombudsman ne sont pas exécutées ?, se sont indignés les Députés.

Dans ce cas, l'Ombudsman recourt à ses organes hiérarchiques, c'est-à-dire la Présidence de la République et le Parlement.

Le Médiateur Burundais devrait être au service de tous les Burundais, a fait remarquer un Député qui s'étonne pourtant du fait que l'Institution ne reçoit pas les plaintes émanant du secteur privé alors que ceux qui y prestent sont des citoyens Burundais.

L'Honorable Edouard NDUWIMANA a fait la part des choses. Le dossier est recevable quand le conflit oppose un agent du secteur privé à l'administration publique et non pas en cas de litige entre un agent du secteur privé et un particulier. Pour ce dernier, l'Honorable Édouard NDUWIMANA conseille de recourir à la justice. Il a assimilé cette affaire au remue-ménage entre conjoints.

A propos du conflit ouvert entre les populations productrices du thé et l'OTB qui interdit ces dernières d'écouler leur produit chez PROTEM sauf en province de Mwaro, le Médiateur burundais a avoué que les autres organes de l'Etat se sont saisis de l'affaire dont le Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Tout en louant l'instauration du Département de suivi des fautes en rapport avec la mauvaise gouvernance, les Députés ont tiré la sonnette d'alarme. Il existe une démarche en Mairie de Bujumbura mais aussi à l'intérieur du pays des enfants qui se proclament avocats de leurs parents. Ceux-ci ayant vendu leur propriété en bonne et due forme à un acquéreur quand les enfants étaient en bas âge, une fois devenus adultes, ces derniers brandissent les papiers de vente arguant que leurs parents ont été lésés. Ils proposent soit de restituer la propriété ou alors de la racheter au taux actuel.

L'Ombudsman a aussi complété la liste de ces forfaits avec le cas d'un citoyen en possession d'une vaste propriété qui se voit confisqué une partie. Pour lui, le problème ne devrait pas se situer au niveau de l'immensité mais plutôt au niveau de la légalité.



Vue de profil des Honorables Députés

Pour ces deux illustrations, la justice de proximité serait opérationnelle, a-t-il souhaité en démontrant que tout le monde devrait prévenir les conflits. Les comités communautaires de justice seraient aussi d'une grande utilité, a-t-il enchaîné avant d'ajouter que la loi sur l'action réquisitoire devrait aussi entrer en pratique pour minimiser les dépenses du Gouvernement qui est toujours condamné à indemniser des gens en réparant les torts qu'il n'a pas causés. Seuls les responsables devraient payer de leurs actes, a-t-il tranché.

L'Ombudsman étant un intercesseur entre l'administration publique et le peuple, d'une part et l'Assemblée Nationale étant composée de représentants du peuple, les deux Institutions ont un point de rencontre. Cependant, l'Office du Médiateur de la République devrait souffler un mot à l'Assemblée Nationale qui soumettrait alors le problème au Membre du Gouvernement lors de la séance des questions orales en cas de non-exécution du jugement rendu par l'Institution de l'Ombudsman par l'un ou l'autre ministère.

Vous saurez que l'Honorable Edouard NDUWIMANA est actuellement Vice-Président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains, « AOMA » et Membre du Conseil au Centre de Recherche des Ombudsmans Africains, « CROA ».

Christine NAHIMANA

Questions Orales avec débat à l'endroit du Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

4.895, c'est l'effectif des enseignants qui ont été frappés par la mesure de redéploiement, ce qui a occasionné l'entrée annuelle d'un montant de 8.811.000.000 FBu dans les caisses de l'Etat si le salaire mensuel d'un enseignant est tablé sur 150.000FBU. C'est ce qu'a confié le Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Docteur Janvière NDIRA-HISHA lorsqu'elle répondait le mercredi 21 mars 2018 aux questions orales avec débat.



Vue partielle des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

L'Envoyée du Gouvernement a en outre fourni beaucoup de détails. Ainsi, 1.788 enseignants du 4ème cycle de l'Ecole Fondamentale et du Post-fondamental et 2.972 enseignants des trois premiers cycles de l'école fondamentale (1ère-6ème) ont été redéployés. Selon le Membre du Gouvernement, il s'est avéré qu'ils étaient inactifs à leur poste d'attache. Ils ont alors été mutés ailleurs où le besoin des enseignants se faisait sentir. D'un autre côté, 135 fonctionnaires de l'Administration centrale qui étaient en surplus ont été envoyés enseigner dans les établissements qui étaient en manque d'enseignants, tandis que 11 enseignants fictifs ont été dévoilés au moment où les responsables en même temps complices ont été pénalisés. Par ailleurs, 54 enseignants ont été déclarés incapables, soit pour cause de maladie, soit sous le poids de l'âge. Ils ont été mis à la disposition du ministère de tutelle qui décidera de leur sort. Pendant que 246 enseignants ont eu le privilège d'inter changer leur poste d'attache, 44 directeurs ont été limogés, accusés de bloquer la mise en application de cette mesure de redéploiement des enseignants.

L'opérationnalisation de la mesure a été un succès, s'est félicitée le Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui reconnaît quand même la persistance des grognes. Et de rappeler que dans

le contrat du travail, il n'est mentionné nulle part qu'un fonctionnaire doit prêter aux alentours de son domicile. Il est plutôt affecté là où se trouve le travail, a-t-elle précisé avant de tranquilliser. Si un poste vacant se manifeste, la priorité revient à ceux qui ont été redéployés.



Le Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique répondant aux questions des Honorables Députés

La longue distance que doit parcourir l'enseignant pour arriver à son poste d'attache altère la qualité de l'enseignement. Le maigre salaire qu'il touche ne lui permet pas de payer son ticket de bus. Il est alors contraint d'attendre l'auto-stop, ce qui explique son retard au service. Il arrive aux environs de 9 heures. Les Députés de la circonscription de Bujumbura sont victimes de cette situation, ont-ils clamé.

Pour Docteur Janvier NDIRAHISHA, cette situation ne date pas d'hier. Elle n'est pas non plus consécutive à cette politique de redéploiement des enseignants. Les enseignants qui prestent à la périphérie de la capitale élisent domicile en ville.

Le système de vacatariat a été supprimé en province de Kirundo alors qu'il était productif. Des licenciés sont sans emploi alors que la situation est alarmante en commune de Bugabira qui enregistre un manque criant d'enseignants.

Partageant l'expérience de sa circonscription de Kayanza, un Député a démontré que les natifs de la province ont fait leur le problème de manque d'enseignants. Ils ont instauré le système de bénévolat. Tout le monde envie leur prestation. Ils deviennent d'office prioritaires en matière de recrutement des enseignants. Si les natifs optent pour le vacatariat, c'est bien, pourvu qu'il y ait la mesure soit bien organisée. Un autre intervenant a loué le sacrifice des enseignants d'antan. Au niveau de la 6ème année primaire, les écoliers arrivaient les premiers à l'école pour rentrer les derniers. L'enseignant ne demandait rien pour ce temps supplémentaire.



Vue partielle des Honorables Députés

Mais le Ministre Janvier NDIRAHISHA a avoué ne pas être contre le système de vacatariat. Ce qu'elle ne tolère pas par contre est la rémunération du renforcement des élèves par des professeurs qui perçoivent leur salaire à la fin du moins. Pourquoi renforcer tout azimut tous les élèves alors qu'il se compte parmi eux des surdoués ?, s'est-elle interrogée. Elle en appelle aussi à la conscience professionnelle. « Je ne preste pas, j'enseigne » ! Il est malheureux d'entendre cette déclaration de la bouche d'un enseignant, a-t-elle déploré.

Au sujet de l'équivalence des diplômes de l'ENA, le Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a promis de contacter son collègue ayant en charge la Fonction publique. Il en est de même pour tous les programmes de l'éducation qui ne sont pas du ressort du Ministère ayant l'Education dans ses attributions dont les écoles professionnelles.

Le Représentant du Gouvernement a aussi fait une mise au point. Elle n'est pas contre le programme du soir pour les universités privées. Seulement, elle prône pour l'amélioration de l'enseignement. Elle propose par exemple d'allonger l'année académique pour les institutions de l'intérieur du pays qui dispensent les cours pendant les week-ends.

Christine NAHIMANA

AUDIENCES

Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a reçu en Audience le Ministre Egyptien des affaires étrangères.

Dans l'après-midi de ce mardi le 17 avril 2018 le Président de la Chambre Basse du Parlement a accordé une audience au Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Égypte Mr SAMEH SHOUKRY . Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des Relations de Coopération entre le Burundi et l'Égypte.



Poigné de main entre Le Président de l'Assemblée Nationale et le Ministre égyptien des affaires étrangères

Au cours de cette audience ces deux personnalités ont aussi échangé sur le problème lié à la gestion et l'utilisation des eaux du Nil par les pays ayant accès à ce dernier. Comme le fleuve Nil prend source au Burundi, l'Égypte demande le soutien du Burundi dans le processus de trouver une solution durable à ce problème. Le Ministre des Affaires Étrangères de la République Arabe d'Égypte a par la suite demandé que le Burundi puisse soutenir la candidature égyptienne lors des élections du Président du Parlement Panafricain le mois prochain.



Tête à tête entre Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale et le Ministre Egyptien des affaires étrangères

Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a, quant à lui, indiqué que le Burundi se préoccupe de la lutte contre le terrorisme en témoigne la présence des militaires Burundais en

Somalie d'où la nécessité du matériel adéquat pour lutter contre ce fléau. Et de demander à l'Égypte d'aider le Burundi en ce qui est du matériel pour ce travail.

Étant donné que les relations entre le Parlement Egyptien et le Parlement Burundais sont bonnes le Ministre des Affaires Étrangères de la République Arabe d'Égypte a souhaité qu'une délégation du Parlement burundaise puisse se rendre en Égypte pour échange d'expérience et nouer les relations qui existent déjà entre ces deux Parlements.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience le Président du Parlement Panafricain

Le Président du Parlement Panafricain en visite depuis mardi 24 avril 2018 au Burundi a été reçu en audience mercredi 25 avril 2018 par les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.



Le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Parlement Panafricain pendant l'audience

Le Très Honorable Roger NKODO DANG de nationalité camerounaise a fait savoir que l'objet de sa visite est de solliciter le soutien du Parlement burundais pour sa candidature lors de la prochaine session du Parlement Panafricain. Le Président de l'Assemblée Nationale a profité de cette occasion pour lui présenter la situation politico sécuritaire qui règne dans le pays.

Comme l'a indiqué Monsieur Alexis-Badian NDAYIHIMBAZE, Porte-Parole de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a déclaré que la sécurité est bonne sur tout le territoire national. Il lui a aussi informé du processus en cours pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

Le Très Honorable Roger NKODO DANG a fait savoir que la réalité du terrain est totalement différente de celle présentée dans les médias. La sécurité est plutôt une réalité au Burundi, a-t-il ajouté.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les cadres de l'Assemblée Nationale pendant l'audience

Concernant le soutien du Parlement burundais à la candidature du Camerounais, le Très Honorable Roger NKODO DANG, Président en exercice du Parlement Panafricain, qui se fera élire pour un deuxième mandat, le Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale, a fait savoir que le Parlement saura le candidat à soutenir au moment opportun, puisque d'autres pays comme le Zimbabwe et l'Egypte ont déjà sollicité l'appui du Burundi.

Enfin, les deux Hautes Personnalités ont échangé sur la prestation des Parlementaires qui représentent le Burundi au Parlement Panafricain.

Florine MUKESHIMANA

Les membres du Bureau du Parlement reçoivent en audience la délégation Suisse

Ce jeudi 26 avril 2018 les Membres du Bureau du Parlement ont reçu en audience la délégation de la coopération Suisse. Ils ont essentiellement échangé sur l'appui qu'apporte ce pays dans des différents secteurs surtout en matière de la législation qui coiffe une des missions des Parlementaires.



Les Membres du Bureau du Parlement

Le chef de la délégation a mentionné que c'est dans le domaine de la coopération, du développement, de la santé, de la bonne gouvernance, de la promotion de la paix et des droits de l'homme. Et d'ajouter qu'ils sont venus discuter avec le Parlement du Burundi afin d'évaluer les activités déjà réalisées. Elle a dit que la Suisse soutient les ateliers visant à renforcer les compétences du parlement Burundais dans le cadre du fonctionnement de l'organe législatif.



La Délégation Suisse

Elle a ajouté qu'ils ont discuté d'une manière technique et que le Parlement Burundais a bénéficié une formation qui est axé sur la légistique et qu'ils étaient venu voir si réellement les membres du Parlement ont bénéficié de cette formation. En second lieu, a-t-elle renchéri ils étaient venus pour s'entendre avec les membres du Parlement sur les perspectives d'avenir par rapport au renforcement des capacités et sur d'autres sujets qui intéressent la vie du parlement Burundais ainsi d'autres domaines de coopération.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Tête-à-tête entre le Président de l'Assemblée Nationale et le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire africaine

vendredi 18 mai 2018, Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience le Secrétaire Général de l'UPA Monsieur Nz'i Koffi. A la sortie de cette audience Monsieur Nz'i Koffi a révélé à la presse le motif de son séjour à Bujumbura. Il a dit qu'il est venu pour préparer la 72ème réunion du comité exécutif de l'UPA. L'UPA est l'organisation d'échange interparlementaire au niveau du continent Africain.



L'ambiance était cordiale entre le Président de l'Assemblée Nationale (à droite) et le Secrétaire Général de l'UPA (à gauche)

Il a ajouté que l'UPA est le regroupement de tous les parlements nationaux Africain. L'UPA est composé de 41 parlements Africain dont certains sont bicaméraux et d'autres qui sont monocaméraux.

La réunion du 22 au 23 examinera les points importants pour la vie de l'organisation. Parmi les points à l'ordre du jour seront entre autres les comptes de l'UPA pour l'année écoulée. Cette session examinera aussi les mesures prises pour mettre en œuvre les décisions et les recommandations du dernière rencontre de la 71ème réunion du comité exécutif et de la 40ème conférence du mois de novembre à Ouagadougou.



La réunion examinera aussi les amendements aux statuts du règlement de l'union et élaborera le projet à l'ordre du jour de la prochaine conférence qui est prévu pour se tenir au Nigeria. Il a dit que c'est une réunion importante car les thèmes qui seront examinés au Nigeria seront déterminés ici à Bujumbura. Les parlementaires veilleront à ce que l'identification de ces thèmes aux préoccupations des populations africaines soient prises en compte. Rappelons que l'UPA a été créé en 1976 et a la mission de contribuer à la recherche des solutions aux problèmes des populations africaines. L'UPA fait des propositions aux gouvernements et assure la dimension parlementaire.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Clôture de la Session parlementaire ordinaire de février 2018.

Le Président de l'Assemblée Nationale conseille aux administratifs, aux familles et aux voisins des rapatriés de bien les accueillir et d'être solidaires avec eux en les appuyant dans la satisfaction de leurs besoins primaires, notamment en logement, en soins de santé et en alimentation.



Vue partielle des Honorables Députés

Le Très Honorable Pascal NYABENDA l'a déclaré lundi 30 avril 2018 lors de la cérémonie de clôture de la Session parlementaire ordinaire de février 2018.

Outre ce soutien au Gouvernement burundais dans sa campagne de rapatriement des réfugiés, le Président de la Chambre basse du Parlement a aussi dressé le bilan des réalisations de la Session de février 2018 dont l'adoption de 9 Projets de loi, les descentes à l'intérieur du pays, la consolidation de la diplomatie parlementaire par le biais des visites des Parlementaires à l'extérieur du pays. Par ailleurs, les Députés, toutes catégories confondues, les cadres d'appui à l'Assemblée Nationale et tout le personnel de cette institution ont accompli le devoir civique en contribution à hauteur de 1.300.000.000 FBU aux élections de 2020.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer le discours de clôture

Différentes personnalités de marque avaient rehaussé par leur présence cette cérémonie. C'est entre autres les Représentants des Corps diplomatique et consulaire accrédités à Bujumbura.

Christine NAHIMANA

DISCOURS DU TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BURUNDI, A L'OCCASION DE LA CLOTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE FEVRIER 2018

BUJUMBURA, le 31 AVRIL 2018

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Police Nationale du Burundi ;**
- **Monsieur le Représentant du Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**

- **Messieurs les représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. En cette occasion où nous procédons à la clôture officielle de la session parlementaire ordinaire de février 2018, permettez-nous d'abord de vous adresser, au nom de l'Assemblée Nationale du Burundi et en notre nom propre, nos sincères et vifs remerciements pour avoir répondu à notre invitation.
 2. Votre présence est une manifestation de l'intérêt que vous attachez à la réalisation des missions que le peuple burundais a confiées à l'Assemblée Nationale le 29 juin 2015.
 3. Nos vifs remerciements vont également à l'endroit de vous les Honorables Députés pour la qualité de travail immense que vous avez accompli au cours de cette session.
 4. Nous ne saurions non plus ne pas apprécier à sa juste valeur la très bonne collaboration avec le Gouvernement, ce qui a permis à l'Assemblée Nationale de s'acquitter de ses missions avec succès.
- **Excellences ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
5. S'agissant des activités accomplies par l'Assemblée Nationale au cours de ces trois mois que cette session vient de clôturer, sur le plan législatif, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté neuf (09) projets de lois suivants :
 - i. Le Projet de loi portant Gestion des Pesticides au Burundi ;
 - ii. Le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé au Burundi ;
 - iii. Le Projet de loi portant Système National de

Paiement ;

iv. Le Projet de loi portant Code de l'Hygiène et Assainissement Burundi

v. Le Projet de loi portant création d'un corps des volontaires nationaux du Burundi

vi. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le 1^{er} mai 1993 ;

vii. Le Projet de loi portant révision du Code de Procédure pénale ;

viii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement entre le Gouvernement du Burundi et la Banque Internationale pour la Reconstruction (IDA) relatif au Financement du Projet Hydraulique de Jiji et Mulembwe signé à Bujumbura le 19 Décembre 2017 et ;

ix. Le Projet de loi portant révision de la loi no 115 du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi.

6. L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté les amendements du Sénat relatifs à cinq de ces projets de loi que nous venons de citer.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

7. Concernant le contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a reçu, en séance plénière, les réponses aux questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de ce moment. Ces questions concernaient le déploiement des enseignants sur tout le territoire national, l'équivalence des diplômes de l'École Nationale d'Administration (ENA), et le sort réservé aux programmes du soir dispensés par certaines universités pavées.

8. Pour sa part, l'Honorable Ombudsman du Burundi est venu présenter devant les Honorables Députés le rapport annuel de l'institution qu'il dirige pour l'exercice 2017.

9. Conformément à la Constitution de la République du Burundi, en son article 163, le Parlement, réuni en Congrès, a également suivi les rapports des deux Vice-Présidents de la République sur la mise en application du programme du Gouvernement dans leurs domaines respectifs au cours du second semestre de l'exercice 2017.

10. Toujours réuni en Congrès et en présence du Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, la nouvelle équipe gouvernementale ainsi que deux membres de la Cour Spéciale de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens ont prêté serment le 24 avril 2018.

11. Concernant la représentation du peuple, l'Assemblée Nationale a organisé plusieurs descentes sur terrain. Les Honorables députés se sont associés à la population dans les travaux communautaires de développement, sans oublier de célébrer la fête de l'Unité Nationale, la Journée Internationale de la Femme et ont répondu également présents à la 24^{ème} commémoration de la mort du Président Cyprien N'TARYAMIRA.

12. Au niveau social, l'Assemblée Nationale a pu fournir de l'aide à certaines personnes démunies des différentes provinces du pays. Elle a réglé les factures d'hospitalisation impayées de 28 malades insolubles à l'Hôpital Prince Régent Charles et à l'Hôpital Roi Khaled pour un montant de six millions de francs burundais.

13. En tant que citoyen, nous avons accompli notre devoir civique de nous faire enrôler pour participer aux prochains rendez-vous électoraux de 2018 et de 2020.

14. A ce sujet, l'Assemblée Nationale a versé à la Banque de la République du Burundi (BRB) une somme de cent trente millions de francs burundais (130.000.000 fbu) comme contribution aux élections de 2020. Les Honorables Députés, toutes catégories confondues, les cadres d'appui à l'Assemblée Nationale ainsi que tout le personnel de cette institution ont pu accomplir ce geste patriotique. Nous les remercions. Nous voudrions en même temps remercier particulièrement quatre Honorables Députés émanant du parti CNDD-FDD qui ont

contribué pour une somme un peu plus élevée par rapport aux autres.

15. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter l'équipe Intwaride Net Ball de l'Assemblée Nationale qui a remporté la première coupe lors du championnat national de Net Ball, édition 2018, qui s'est déroulé dans la province de Muramvya. Nous les encourageons à aller toujours de l'avant.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

16. Sur le plan de la diplomatie parlementaire, nous avons reçu en audience le Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte, Son Excellence Sameh SHOUKRY. Notre entretien était axé sur les défis liés à la gestion et à l'utilisation des eaux du fleuve Nil par les pays riverains de ce fleuve et sur les possibilités de créer un groupe parlementaire d'amitié ; ce dernier serait composé de Députés issus du Parlement du Burundi et de la Chambre des Représentants de l'Egypte.

17. Nous avons également accordé une audience au Très Honorable Roger NKODO DANG, Président du Parlement Panafricain, qui a effectué une visite officielle au Burundi du 24 au 25 Avril 2018.

18. Par ailleurs, concernant la coopération interparlementaire, l'Assemblée Nationale a envoyé des délégations pour la représenter dans plusieurs activités organisées à l'étranger par l'Union Interparlementaire, le Parlement Panafricain (PAP), le Forum Des Parlements des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), la Commission des L' sur la Condition de la Femme, la Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de La Francophonie (APF), l'Assemblée Paritaire Afrique, Pacifique et Union Européenne (ACP-UE) et l'Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements (RAPP).

19. C'est dans ce cadre que nous avons conduit

une délégation qui a participé à la 133ème Assemblée de l'Union Interparlementaire et ses réunions connexes qui se sont tenues à Genève, en Suisse, du 24 au 28 mars 2018. A cette occasion nous avons rencontré différentes personnalités dont, entre autres, le Très Honorable Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée Nationale de la Guinée-Bissau et Président en exercice de l'Union Parlementaire Caraïbes Et T4 Parlementaire Africaine (UPA), c'était pour parler de l'état d'avancement des préparatifs de la 72ème Session de l'UPA qui aura lieu du 22 au 23 mai 2018 ici à Bujumbura.

J'ai rencontré également les Présidents des Parlements des Etats Membres de la Communauté Est-Africaine (EAC), le Très Honorable Patrick MATIBINI, Président de l'Assemblée Nationale de la Zambie et le Très Honorable Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. Les Echanges étaient centrés sur les relations qui lient nos institutions parlementaires respectives.

20. En notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale aussi et sur invitation du Très Honorable Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, nous avons conduit une délégation qui a effectué une visite de travail auprès de cette Grande Assemblée Nationale de Turquie du 19 au 24 février 2018.

21. Lors de cette visite en Turquie, Nous avons été reçu en audience par le Président de ce pays, Son Excellence Recep Tayyip ERDOGAN et le Président de la Chambre de Commerce d'Istanbul,

22. Nous avons profité de cette opportunité pour inviter les hommes d'affaires turcs à venir investir au Burundi, tout en discutant de l'amélioration du climat des affaires entre les commerçants burundais et leurs homologues turcs, sans oublier l'ouverture des vols de Turkish Airlines sur Bujumbura et de l'ouverture d'une ambassade de la Turquie à Bujumbura. Nous avons aussi visité des lieux historiques et touristiques de ce pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**

- **Mesdames, Messieurs ;**

23. L'Assemblée Nationale clôture cette session ordinaire de février 2018 au moment où le Décret No 100/039 du 23 avril 2018 vient d'annoncer que « la campagne électorale pour le Référendum du 17 mai 2018 Est ouverte du 1er mai 2018 au 14 Mai 2018 ».

24. Cette décision vient après que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ait rendu publique la liste des partis politiques et des indépendants qui ont été enregistrés pour participer à la campagne électorale en perspective du Référendum constitutionnel du 17 Mai 2018.

25. L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement, les forces de défense et de sécurité ainsi que la CENI pour les étapes déjà très bien franchies dans l'organisation et la sécurisation de ce Référendum. Elle les encourage à aller de l'avant pour que à la fin il soit un succès retentissant, en dépit des efforts déployés par certaines organisations et individus pour politiser la situation des droits de l'homme au Burundi en vue de saboter le processus référendaire.

26. L'Assemblée Nationale invite la population à ne pas du tout prêter oreille à ces détracteurs, à plutôt rester calme et à sauvegarder davantage la paix et la sécurité. Elle l'invite à aller voter massivement le 17 mai 2018.

27. L'Assemblée Nationale se réjouit de la qualité de la mobilisation et de la sensibilisation faites par les hautes autorités de la République du Burundi, relayées par les Gouverneurs De province/les Administrateurs communaux, les Chefs de zone de quartiers et de collines.

28. L'Assemblée Nationale rappelle à tous les citoyens, dans toutes leurs diversités, qu'ils ont l'obligation de respecter la Constitution de la République du Burundi et les lois en vigueur, de sauvegarder l'Unité nationale, de respecter les institutions de la République, les biens de l'Etat et de se respecter mutuellement.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

29. L'Assemblée Nationale soutient le Gouvernement burundais dans sa campagne de rapatriement des réfugiés burundais. La réunion tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies Pour les Réfugiés, qui a eu lieu à Bujumbura au mois de mars cette année, a mis en place un dispositif important pour améliorer le processus de rapatriement des Burundais se trouvant en Tanzanie.

30. L'Assemblée Nationale espère que cette activité pourra s'étendre sur d'autres pays comme la République Démocratique du Congo et le Rwanda, et que les comités tripartites s'entendront sur les modalités pratiques de rapatrier les Burundais.

31. Nous profitons de cette occasion pour demander aux administratifs, aux familles et aux voisins de ces rapatriés de bien les accueillir et d'être solidaires avec eux en les appuyant dans la satisfaction de leurs besoins primaires, notamment en logement, en soins de santé et en alimentation.

32. Pour que cela soit possible, nous exhortons la population à bien conserver les récoltes issues de la saison culturale A qui a été très bonne sur l'ensemble du territoire national, grâce à une bonne pluviosité. Nous lançons un appel à la population pour qu'elle s'attèle, dès maintenant, à cultiver des plantes qui résistent au soleil et à la sécheresse parce qu'on sait que notre pays sera en pleine saison sèche aux mois de juin, juillet et août.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

33. Nous ne saurions terminer notre allocution sans vous réitérer nos très sincères remerciements pour votre présence dans cette cérémonie. Aux amis du Burundi, nous sollicitons leur soutien multiforme, dans le respect de la souveraineté de notre pays, pour que le Référendum constitutionnel du 17 mai soit un succès et une étape de plus vers la consolidation de la culture démocratique au Burundi.

34. Nous saisissons cette opportunité pour souhaiter aux Honorables Députés de bonnes vacances parlementaires, une période non pas de repos mais plutôt de changement d'activités. C'est une occasion pour eux d'aller voir la population et de recueillir ses doléances en matière de lutte contre la pauvreté, de célébrer avec elle la fête du travail du 1er mai 2018 et surtout d'encourager cette population à répondre au rendez-vous de demain le 17 mai 2018.

35. C'est sur ces paroles que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire de février 2018.

Nous vous remercions.